

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

APPEL D'OFFRES PUBLIC INTERNATIONAL

No AOI-CT-MEF-124

SÉLECTION D'UN CONTRACTANT POUR LA CONCEPTION ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE L'ÉTAPE 1 DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC INDUSTRIEL DE LA RÉGION NORD

PROGRAMME DE REMISE EN ÉTAT DE L'INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE DE BASE

La République d'Haïti (« Haïti »), à travers son Ministère de l'Economie et des Finances, se charge et est en train d'achever le processus d'appel d'offres international n ° AOI-CT-124-MEF (« Processus d'appel d'offres ») visant à choisir un entrepreneur pour la « Conception et la construction de la phase 1 du parc industriel dans la région du Nord » (« Projet »). Le Gouvernement d'Haïti a fait une demande de financement non remboursable à la Banque Interaméricaine de Développement (« Banque ») en vue de financer le Projet. La Banque est en train d'évaluer cette demande et n'a jusqu'à présent pris aucune décision de fournir un financement pour le Projet.

À la demande du Gouvernement d'Haïti, la Banque met à la disposition du public les informations sur le Processus d'appel d'offres qui ont été fournies à la Banque par le Gouvernement d'Haïti. La Banque ne fait aucune représentation au sujet de ces informations et n'a aucune responsabilité en ce qui a trait au Processus d'appel d'offres. De plus amples informations concernant le Processus d'appel d'offres peuvent être obtenues auprès du Ministère de l'Economie et des Finances d'Haïti: Monsieur Michaël DE LANDSHEER, mdelandsheer@ute.gouv.ht

Les informations sur les politiques et procédures de la Banque en matière d'appel d'offres sont accessibles au public au: www.iadb.org/procurement. La Banque a certains privilèges et immunités visés par l'« Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement » reconnu par le Droit International ainsi que le Droit de ses pays membres, lesquels sont tous expressément réservés.

CONTENU DU DOCUMENT

Avis d'appel d'offres

Section II Données de l'appel d'offres (DAO)

Section VII Cahier des charges du mandat de conception – Spécifications et conditions de bonne exécution

Section VIII Plans

Section IX Devis quantitatif, devis estimatif et Bordereau des prix

Section X Formulaires de garanties

Supplément

Avis d'Appel d'offres (AAO)

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SÉLECTION D'UN CONTRACTANT POUR LA CONCEPTION ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE L'ÉTAPE 1 DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC INDUSTRIEL DE LA RÉGION NORD

APPEL D'OFFRES PUBLIC INTERNATIONAL N° AOI-CT-MEF-124

1. La République d'Haïti a sollicité un financement non remboursable de la Banque Interaméricaine de Développement pour financer le coût du projet d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord et a l'intention d'utiliser ce don pour effectuer des paiements au titre du Contrat correspondant à la conception et à l'exécution des travaux de l'étape 1 du projet.

2. Le Maître de l'Ouvrage est la Société Nationale des Parcs Industriels (SONAPI). L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Économie et des Finances, Maître d'Ouvrage Délégué sollicite des offres de la part de Soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les études et l'exécution des travaux de l'étape 1 du projet d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord, tel que spécifié dans les DAO.

L'étape 1 du projet comprend deux lots.

- Le lot 1 couvre les études de l'ensemble des infrastructures telles que la clôture définitive, la voirie, un pont, un système d'adduction et de distribution d'eau potable, divers réseaux, des bâtiments à usages industriel, administratif et résidentiel ainsi que l'exécution des travaux correspondants.
- Le lot 2 inclut les études et l'exécution des travaux d'un bâtiment industriel de 20 000 m².

Un Soumissionnaire pourra présenter une offre pour n'importe lequel des lots ou pour les deux lots, et être attributaire d'un lot ou des deux lots. Le lot 1 sera attribué avant le lot 2.

Le délai d'exécution est de douze mois pour le lot 1 et de huit mois pour le lot 2. Si les deux lots sont attribués à un même Soumissionnaire, les travaux du lot 1 devront être achevés dans un délai de douze mois et les travaux du lot 2 devront être achevés dans un délai de onze mois.

3. Le budget prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des études et l'exécution des travaux de l'étape 1 est de vingt-deux millions de dollars des États-Unis d'Amérique (US \$ 22 000 000) pour le lot 1 et de trois millions de dollars (US \$ 3 000 000) pour le lot 2. Le Maître d'Ouvrage Délégué pourra rejeter toutes les offres reçues si les prix de ces offres sont substantiellement plus élevés que le budget prévu.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres international (AOI) tel que défini dans les *Politiques de la Banque Interaméricaine de Développement pour la passation de marchés portant sur des travaux et fournitures financés par la Banque Interaméricaine de Développement* et ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

5. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité Technique d'Exécution ; Monsieur Michaël DE LANDSHEER, mdelandsheer@ute.gouv.ht, et prendre connaissance du Dossier d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessous de 9 :00 A. M. à 4 :00 P. M. (heures locales d'Haïti) du lundi au vendredi.

6. Les exigences en matière de qualifications comprennent : Expérience générale dans les études et l'exécution des projets de génie civil et/ou de bâtiments industriels, expérience spécifique dans des études et travaux similaires à ceux faisant l'objet de l'appel d'offres, éligibilité pour l'entreprise et personnel clé, justification d'une situation financière solide, disponibilité d'actifs suffisants pour l'accomplissement des différentes obligations, et disponibilité du personnel et des équipements adéquats pour la réalisation du projet. Une marge de préférence ne sera pas appliquée aux Entrepreneurs, Groupements d'Entreprises, Consortiums ou Associations nationaux.

7. Les Soumissionnaires intéressés peuvent acheter un Dossier d'appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de trois cents dollars des États-Unis d'Amérique (US \$ 300.00). La méthode de paiement sera : par chèque de direction à l'ordre du Ministère de l'Économie et des Finances. Le Dossier d'appel d'offres sera retiré directement par un représentant autorisé de l'intéressé.

8. L'étude d'impact environnemental et social ainsi que l'étude des besoins en eau pour le Parc Industriel de la Région Nord sont en cours et devrait être achevée le 24 Juin 2011. Ces études pourraient conclure que l'aménagement du parc affecte significativement les milieux sociaux et environnementaux. Dans un tel cas, le contrat ne sera attribué qu'une fois les mesures appropriées et un plan pour leur implémentation définis, en accord avec les politiques de sauvegarde environnementales et sociales de la BID. Dans l'éventualité où l'impact ne pourrait être atténué convenablement, le contrat pourrait ne pas être attribué.

L'UTE révisera les versions finales de l'étude d'impact environnemental et social d'évaluation ainsi que l'étude de la disponibilité / demande en eau, et requerra la non objection de la BID. Si ce processus révèle que des mesures d'atténuation ad-

ditionnelles substantielles sont nécessaires pour s'assurer que l'impact social et environnemental des travaux satisfasse aux politiques de la BID en la matière, l'UTE publiera un supplément au présent dossier d'appel d'offres et, éventuellement, adaptera l'enveloppe budgétaire. Auquel cas, la période de remise des offres sera étendue du temps nécessaire pour que les Soumissionnaires ajustent leurs offres aux nouvelles spécifications environnementales et sociales ; cette période sera de 20 jours calendaires au moins à partir de la publication du supplément.

9. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17 juin 2011 à 10 :00 A. M. (heure locale d'Haïti). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes physiquement devant les représentants des Soumissionnaires qui auront décidé d'être présents en personne à l'adresse ci-dessous **le 17 juin 2011 à 11 :00 A. M. (heure locale d'Haïti).**

10. Toutes les offres doivent être accompagnées d'une Garantie bancaire de l'offre de cinquante mille dollars (US \$ 50 000.00) pour le lot 1 et de dix mille dollars (US \$ 10 000.00) pour le lot 2.

11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Ministère de l'Économie et des Finances
Unité Technique d'Exécution
26, rue 3 – Pacot
Port-au-Prince HT6113
HAÏTI

Ronald BAUDIN
Ministre

Section II.
Données de l'appel d'offres

Section II. Données de l'appel d'offres (DAO)

A. Généralités	
IS 1.1	<p>Le Maître de l'Ouvrage est la Société Nationale des Parcs Industriels (SONAPI).</p> <p>Le Maître d'Ouvrage Délégué est l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances.</p> <p>Le mandat est la conception et l'exécution des travaux de l'étape 1 du projet d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord, qui consiste en la conception et la construction des infrastructures suivantes : clôture définitive, voirie, pont, système d'adduction et de distribution d'eau potable, divers réseaux, bâtiments à usage industriel, administratif et résidentiel.</p> <p>L'étape 1 du projet comprend deux lots.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le lot 1 couvre les études de l'ensemble des infrastructures à l'exception de celles relatives au Hangar 2, ainsi que l'exécution des travaux des sections 1 à 9, telles que définies à l'IS 14.1. – Le lot 2 inclut les études et l'exécution des travaux du Hangar 2, côté est). <p>Un Soumissionnaire pourra présenter une offre pour n'importe lequel des lots ou pour les deux lots, et être attributaire d'un lot ou des deux lots. Le lot 1 sera attribué avant le lot 2.</p> <p>Le nom et l'identification du contrat sont : Conception et exécution des travaux de l'étape 1 du projet d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord — AOI-CT-MEF-124.</p> <p>Le budget prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour les deux lots est :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Lot 1 : Vingt-deux millions de dollars des États-Unis d'Amérique (US \$ 22 000 000). – Lot 2 : Trois millions de dollars (US \$ 3 000 000). <p>Le Maître d'Ouvrage Délégué pourra rejeter toutes les offres reçues si les prix de ces offres sont nettement plus élevés que le budget prévu, comme indiqué à l'IS 33.1.</p>
IS 1.2	<p>La date d'achèvement prévue de la totalité des travaux du lot 1 est celle correspondant au terme du délai contractuel d'exécution qui est de douze (12) mois à compter de la date à laquelle le Contractant</p>

	<p>çoit la notification de l'ordre de démarrage.</p> <p>La date d'achèvement prévue des travaux du lot 2 est la date correspondant au terme du délai contractuel d'exécution qui est de huit (8) mois à compter de la date à laquelle le contractant reçoit la notification de l'ordre de démarrage.</p> <p>Si les deux lots sont attribués à un même Soumissionnaire, les travaux du lot 1 devront être achevés douze (12) mois après la réception de la notification de l'ordre de démarrage par le Contractant, et les travaux du lot 2 devront être achevés onze (11) mois après la réception de la notification de l'ordre de démarrage par le Contractant.</p>
IS 2.1	<p>Les études et les travaux objet du présent appel d'offres seront financés dans le cadre d'un Don de la Banque Interaméricaine de Développement.</p> <p>Le Bénéficiaire du financement est la République d'Haïti.</p>
IS 2.1	<p>L'expression « Banque » utilisée dans le présent document recouvre la Banque interaméricaine de développement et les fonds qu'elle administre. Les impératifs de la BID et de tout autre fonds administré par la BID sont identiques sauf dans le cas des critères de sélectivité où les membres sont différents (voir Section sur les pays éligibles). L'expression « dons » comprend les instruments et méthodes de financement, les opérations de coopération technique (CT) et le financement des opérations. L'expression « Accord de don » recouvre tous les instruments juridiques aux termes desquels sont officialisées les opérations de la Banque.</p> <p>La République d'Haïti a sollicité un financement non remboursable de la Banque Interaméricaine de Développement pour financer le coût du projet d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord et a l'intention d'utiliser ce don pour effectuer des paiements au titre du Contrat correspondant à la conception et à l'exécution des travaux de l'étape 1 du projet.</p> <p>Le financement de la Banque est : Étape 1 du projet d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord.</p> <p>Numéro :</p>
IS 2.1	<p>L'étape 1 du Projet d'aménagement du Parc industriel de la Région Nord comprend notamment la conception et la construction des infrastructures suivantes : clôture définitive, voirie, pont, système d'adduction et de distribution d'eau potable, divers réseaux, bâtiments à usage industriel, administratif et résidentiel.</p>
IS 5.3	<p>Les informations exigées des soumissionnaires à l'alinéa 5.3 des IS</p>

<p>sont modifiées comme indiqué ci-dessous.</p> <p>a.1 Dans le cas des entreprises haïtiennes :</p> <p>a.1.1 Copie notariée du document de constitution de l'entreprise et de ses modifications ;</p> <p>a.1.2 Copie notariée de la patente</p> <p>a.1.3 Identification fiscale ;</p> <p>a.1.4 Certificat émis par l'autorité compétente établissant que les paiements au Fisc haïtien sont à jour (Quitus Fiscal) ;</p> <p>a.1.5 Pouvoir général notarié du représentant de l'entreprise autorisé pour la signature de l'Offre, ou certification notariée des capacités de représentation du signataire ;</p> <p>a.1.6 Certification de signature notariée du représentant autorisé.</p> <p>a.2 Dans le cas des entreprises étrangères :</p> <p>a.2.1 Copie notariée par un notaire du pays d'origine du document de constitution de l'entreprise et de ses modifications ;</p> <p>a.2.2 Copie notariée par un notaire du pays d'origine du matricule au Registre du commerce dans le pays d'origine du Soumissionnaire ;</p> <p>a.2.3 Pouvoir général notarié par un notaire du pays d'origine du représentant de l'entreprise autorisé pour la signature de l'Offre, ou certification notariée des capacités de représentation du signataire ;</p> <p>a.2.4 Certification de signature du représentant autorisé notariée par un notaire du pays d'origine.</p> <p>Les entreprises étrangères seules ou en association devront présenter, en même temps que l'offre, toutes les documents indiqués ci-dessus en français ou accompagnés d'une traduction certifiée en langue française par un traducteur assermenté du pays d'origine.</p> <p>Il n'est pas exigé des entreprises étrangères, seules ou en association, qu'elles soumettent, au moment du dépôt des offres, leur identification fiscale en Haïti. Il n'est pas non plus exigé, au moment du dépôt des offres, de celles ayant travaillé pour le compte de l'État haïtien un certificat émis par l'autorité compétente établissant que les paiements au Fisc haïtien sont à jour (Quitus Fiscal). Cependant les documents susmentionnés devront être</p>

	<p><u>sentés par le Soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée, avant la signature du contrat.</u></p> <p>(j) Le plafond de la participation de sous-traitants est de : 30%.</p> <p>Les autres alinéas de l'IS 5.3 restent inchangés.</p>
IS 5.4	<p>Les données de qualification exigées des GECA à l'alinéa 5.4 des IS sont modifiées comme suit : Aucun.</p>
IS 5.5	<p>Les critères de qualification pour les Soumissionnaires à l'alinéa 5.5 des IS sont modifiés comme suit :</p> <p>Lot 1 :</p> <p>Pour être admis à l'attribution du Contrat du lot 1, les Soumissionnaires devront satisfaire aux critères de qualification minimum suivants :</p> <p>(a) avoir réalisé des études et effectué des travaux de construction d'un montant financier moyen annuel correspondant à au moins une fois et demie le montant de chacune des rubriques de son offre pour la période des derniers 5 ans.</p> <p>(b) avoir une expérience en tant que contractant principal pour la réalisation d'études et l'exécution de travaux correspondant au moins à un (1) contrat de «conception-construction», ou (1) un contrat pour chaque rubrique, de même nature et complexité que ceux spécifiés dans les DAO pour la période des 5 dernières années (pour qu'il soit admis, les études devront être intégralement achevées et les travaux, terminés au moins à 70%).</p> <p>(c) démontrer qu'il peut assurer la mise à disposition en temps voulu (qu'il possède, loue, prend à bail, etc.) de l'équipement minimal suivant pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 bouteurs D8 ou similaires - 4 excavatrices 380 ou similaires - 3 rétro excavatrices-chargeurs type Case 580 ou similaire - 4 chargeurs de 2 m³ - 3 niveleuses - 20 camions à benne basculante de 10 m³ - 1 usine de dosage et préparation de béton de capacité 30 m³/h - Capacité de transport de béton et mise en place 30m³/h - 4 grues sur pneumatiques d'une capacité de levage de

<p>15 tonnes à 20 m, avec bras télescopiques extensibles jusqu'à 60 m (ou équipement de capacité similaire)</p> <p>- 2 génératrices d'une puissance totale de 300 kVA</p> <p>(d) être capable de constituer ou disposer du personnel clé défini ci-dessous.</p>			
Nb	Poste	Expérience générale minimale	Expérience spécifique minimale (*)
Conception			
1	Architecte ou ingénieur Chef d'équipe de conception	10 ans	2 contrats sur une période de 8 ans
1	Ingénieur de structure pouvant fournir la preuve d'une expérience dans les calculs ou l'utilisation des normes parasismiques (prévention des désastres)	10 ans	2 contrats sur une période de 8 ans
2	Architecte ou ingénieur civil	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
1	Ingénieur sanitaire	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
1	Ingénieur électricien	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
1	Topographe	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
1	Expert en planification et réalisation de plan de gestion environnementale, d'hygiène et sécurité	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
Exécution de Travaux			
1	Directeur des travaux	10 ans	2 contrats sur

			une période de 8 ans
1	Ingénieur de projet (Ingénieur civil)	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
1	Architecte	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
1	Ingénieur en eau et assainissement	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
1	Expert environnemental, et hygiène & sécurité	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
(*) Expérience spécifique : Réalisation d'études et exécution de travaux dans les différents champs mentionnés aux DAO.			
<p>(e) disposer d'avoirs en liquidités et/ou de facilités de crédit, nets d'autres engagements contractuels et de toute avance qui serait versée en vertu du Contrat, d'un montant au moins équivalent à neuf millions de dollars des États-Unis d'Amérique (US \$ 9 000 000.00). La preuve de disponibilité de crédit consistera en une lettre de banque commerciale montrant de manière non équivoque la volonté d'octroyer une ou des lignes de crédit spécifiques au Soumissionnaire pour financer l'exécution du contrat.</p> <p>Lot 2 :</p> <p>Pour être admis à l'attribution du Contrat du lot 2, les Soumissionnaires devront satisfaire aux critères de qualification minimum suivants :</p> <p>(a) avoir réalisé des études et effectué des travaux de construction d'un montant financier moyen annuel correspondant à au moins une fois et demie le montant de chacune des rubriques de son offre pour la période des derniers 5 ans.</p> <p>(b) avoir une expérience en tant que contractant principal pour la réalisation d'études et l'exécution de travaux correspondant au moins à un (1) contrat de «conception-construction», ou (1) un contrat pour chaque rubrique, de même nature et complexité que ceux spécifiés dans les DAO pour la période des 5 dernières années (pour qu'il soit admis, les études devront être intégralement achevées et</p>			

les travaux, terminés au moins à 70%).

(c) démontrer qu'il peut assurer la mise à disposition en temps voulu (qu'il possède, loue, prend à bail, etc.) de l'équipement minimal suivant pour le projet :

- 1 bouteur D8 ou similaires
- 1 excavatrice 380 ou similaires
- 1 rétro excavatrice-chargeur type Case 580 ou similaire
- 1 chargeur de 2 m³
- 1 niveleuse
- 2 camions à benne basculante de 10 m³
- 1 camion malaxeur de béton d'une capacité minimale de 7.50 m³
- 2 grues sur pneumatiques d'une capacité de levage de 15 tonnes à 20 m, avec bras télescopiques extensibles jusqu'à 60 m (ou équipement de capacité similaire)
- 2 génératrices d'une puissance totale de 100 kVA

(d) être capable de constituer ou disposer du personnel clé défini ci-dessous.

Nb	Poste	Expérience générale minimale	Expérience spécifique minimale (*)
Conception			
1	Architecte ou ingénieur Chef d'équipe de conception	10 ans	2 contrats sur une période de 8 ans
1	Ingénieur de structure pouvant fournir la preuve d'une expérience dans les calculs ou l'utilisation des normes parasismiques (prévention des désastres)	10 ans	2 contrats sur une période de 8 ans
2	Architecte ou ingénieur civil	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
1	Ingénieur électricien	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
1	Topographe	6 ans	1 contrat sur

			une période de 5 ans
1	Expert en planification et réalisation de plan de gestion environnementale, d'hygiène et sécurité	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
<u>Exécution de Travaux</u>			
1	Directeur des travaux	10 ans	2 contrats sur une période de 8 ans
1	Ingénieur de projet (Ingénieur civil)	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
1	Expert environnemental, et hygiène & sécurité	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
(*) Expérience spécifique : Réalisation d'études et exécution de travaux dans les différents champs mentionnés aux DAO.			
<p>(e) disposer d'avoirs en liquidités et/ou de facilités de crédit, nets d'autres engagements contractuels et de toute avance qui serait versée en vertu du Contrat, d'un montant au moins équivalent à un million de dollars des États-Unis d'Amérique (US \$ 1 000 000.00). La preuve de disponibilité de crédit consistera en une lettre de banque commerciale montrant de manière non équivoque la volonté d'octroyer une ou des lignes de crédit spécifiques au Soumissionnaire pour financer l'exécution du contrat.</p> <p style="text-align: center;">Lots 1 et 2 (dans le cadre d'un contrat unique)</p> <p>Pour être admis à l'attribution du Contrat des lots 1 et 2, dans le cadre d'un contrat unique, les Soumissionnaires devront satisfaire aux critères de qualification minimum suivants :</p> <p>(a) avoir réalisé des études et effectué des travaux de construction d'un montant financier moyen annuel correspondant à au moins une fois et demie le montant de chacune des rubriques de son offre pour la période des derniers 5 ans.</p> <p>(b) avoir une expérience en tant que contractant principal</p>			

pour la réalisation d'études et l'exécution de travaux correspondant au moins à un (1) contrat de «conception-construction», ou (1) un contrat pour chaque rubrique, de même nature et complexité que ceux spécifiés dans les DAO pour la période des 5 dernières années (pour qu'il soit admis, les études devront être intégralement achevées et les travaux, terminés au moins à 70%).

(c) démontrer qu'il peut assurer la mise à disposition en temps voulu (qu'il possède, loue, prend à bail, etc.) de l'équipement minimal suivant pour le projet :

- 2 boteurs D8 ou similaires
- 4 excavatrices 380 ou similaires
- 3 rétro excavatrices-chargeurs type Case 580 ou similaire
- 4 chargeurs de 2 m³
- 3 niveleuses
- 20 camions à benne basculante de 10 m³
- 1 usine de dosage et préparation de béton de capacité 30 m³/h
- Capacité de transport de béton et mise en place 30m³/h
- 4 grues sur pneumatiques d'une capacité de levage de 15 tonnes à 20 m, avec bras télescopiques extensibles jusqu'à 60 m (ou équipement de capacité similaire)
- 2 génératrices d'une puissance totale de 300 kVA

(d) être capable de constituer ou disposer du personnel clé défini ci-dessous.

Nb	Poste	Expérience générale minimale	Expérience spécifique minimale (*)
Conception			
1	Architecte ou ingénieur Chef d'équipe de conception	10 ans	2 contrats sur une période de 8 ans
1	Ingénieur de structure pouvant fournir la preuve d'une expérience dans les calculs ou l'utilisation des normes parasismiques (prévention des désastres)	10 ans	2 contrats sur une période de 8 ans

	2	Architecte ou ingénieur civil	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
	1	Ingénieur sanitaire	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
	1	Ingénieur électricien	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
	1	Topographe	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
	1	Expert en planification et réalisation de plan de gestion environnementale, d'hygiène et sécurité	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
<u>Exécution de Travaux</u>				
	1	Directeur des travaux	10 ans	2 contrats sur une période de 8 ans
	1	Ingénieur de projet (Ingénieur civil)	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
	1	Architecte	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
	1	Ingénieur en eau et assainissement	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
	1	Expert environnemental, et hygiène & sécurité	6 ans	1 contrat sur une période de 5 ans
(*) Expérience spécifique : Réalisation d'études et exécution de travaux dans les différents champs mentionnés aux DAO.				
(e) disposer d'avoirs en liquidités et/ou de facilités de crédit, nets d'autres engagements contractuels et de toute avance				

	<p>qui serait versée en vertu du Contrat, d'un montant au moins équivalent à dix millions de dollars des États-Unis d'Amérique (US \$ 10 000 000.00). La preuve de disponibilité de crédit consistera en une lettre de banque commerciale montrant de manière non équivoque la volonté d'octroyer une ou des lignes de crédit spécifiques au Soumissionnaire pour financer l'exécution du contrat.</p> <p>Un Soumissionnaire ou un membre d'un GECA ayant fait l'objet de nombreux litiges ou ayant perdu de nombreux litiges pourra se voir exclu si l'entité contractante en dispose et son offre ne sera pas acceptée.</p>
IS 5.6	L'expérience et les ressources des sous-traitants seront prises en compte.
IS 8.1	<p>En plus de la visite du site, le représentant désigné du Soumissionnaire est invité par le Maître de l'ouvrage à assister à une réunion préalable qui aura lieu le 31 mai 2011. La réunion aura pour objectif de fournir des éclaircissements et de répondre à des questions sur tout doute qui pourrait surgir à ce stade.</p> <p>Le Soumissionnaire est invité, dans la mesure du possible, à transmettre ses questions par écrit au Maître de l'ouvrage afin qu'il les reçoive au plus tard une semaine avant la réunion.</p> <p>Le procès-verbal de la réunion, y compris le texte des questions posées (sans en identifier la source) et leurs réponses, plus les réponses préparées après la réunion, sera adressée sans délai à tous les Soumissionnaires qui ont acquis le Dossier d'appel d'offres.</p> <p>Toute modification qui serait introduite dans le document d'appel d'offres à la suite de la réunion préalable sera effectuée par le Maître de l'ouvrage exclusivement par la publication d'un supplément, conformément à l'article 11 des IS, et non par le procès-verbal de la réunion.</p> <p>La non participation à la réunion préalable ne sera pas une cause de récusation d'un Soumissionnaire.</p>
B. Contenu du dossier d'appel d'offres	
IS 9.1	Le devis quantitatif est complété par un devis estimatif et un bordereau de prix à préparer par le Soumissionnaire.
IS 10.1	<p>Afin d'obtenir des éclaircissements sur l'Appel d'offres, l'adresse du Maître de l'ouvrage est la suivante :</p> <p style="text-align: center;">Ministère de l'Économie et des Finances</p>

	<p>À l'attention de Monsieur Michaël DE LANDSHEER Directeur de l'Unité Technique d'Exécution 26, rue 3 – Pacot Port-au-Prince HT6113 HAÏTI Courriel : mdelandsheer@ute.gouv.ht</p>
C. Préparation des offres	
IS 12.1	La langue de tous les documents relatifs à la soumission est : Le français.
IS 13.1	<p>Le Soumissionnaire devra remplir et joindre à son offre, en plus des documents indiqués à l'IS 13.1, les autres documents indiqués ci-dessous.</p> <p>f.1 Dans le cas des entreprises haïtiennes :</p> <p>f.1.1 Copie notariée du document de constitution de l'entreprise et de ses modifications ;</p> <p>f.1.2 Copie notariée de la patente</p> <p>f.1.3 Identification fiscale ;</p> <p>f.1.4 Certificat émis par l'autorité compétente établissant que les paiements au Fisc haïtien sont à jour (Quitus Fiscal) ;</p> <p>f.1.5 Pouvoir général notarié du représentant de l'entreprise autorisé pour la signature de l'Offre, ou certification notariée des capacités de représentation du signataire ;</p> <p>f.1.6 Certification de signature notariée du représentant autorisé.</p> <p>f.2 Dans le cas des entreprises étrangères :</p> <p>f.2.1 Copie notariée par un notaire du pays d'origine du document de constitution de l'entreprise et de ses modifications ;</p> <p>f.2.2 Copie notariée par un notaire du pays d'origine du matricule au Registre du commerce dans le pays d'origine du Soumissionnaire ;</p> <p>f.2.3 Pouvoir général notarié par un notaire du pays d'origine du représentant de l'entreprise autorisé pour la signature de l'Offre, ou certification notariée des capacités de représentation du signataire ;</p> <p>f.2.4 Certification de signature du représentant autorisé</p>

	<p>notariée par un notaire du pays d'origine.</p> <p>Les entreprises étrangères seules ou en association devront présenter, en même temps que l'offre, toutes les documents indiqués ci-dessus en français ou accompagnés d'une traduction certifiée en langue française par un traducteur assermenté du pays d'origine.</p> <p>Il n'est pas exigé des entreprises étrangères, seules ou en association, qu'elles soumettent, au moment du dépôt des offres, leur identification fiscale en Haïti. Il n'est pas non plus exigé, au moment du dépôt des offres, de celles ayant travaillé pour le compte de l'État haïtien un certificat émis par l'autorité compétente établissant que les paiements au Fisc haïtien sont à jour (Quitus Fiscal). <u>Cependant les documents susmentionnés devront être présentés par le Soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée, avant la signature du contrat.</u></p> <p>f.3) Formulaire de présentation de l'équipement et du matériel dont l'entreprise disposera pour le projet</p> <p>f.4) CV du responsable du chantier (gestionnaire de travaux / chef de chantier).</p>
<p>IS 14.1</p>	<p>Le prix de l'offre doit couvrir un mandat d'études à assurer par le Contractant, en plus de l'obligation d'exécuter des travaux. L'offre du Soumissionnaire sera établie sur la base d'un contrat à responsabilité unique. Le coût du mandat de conception constituera un forfait.</p> <p>Pour chaque lot, le mandat de conception et l'exécution des travaux donneront lieu à deux rubriques chiffrées distinctes.</p> <p>La rubrique «Mandat de conception» du lot 1 comportera autant de chapitres que de types d'infrastructures; et les temps d'intervention des membres du personnel clé devront se refléter dans les différentes composantes de la rubrique. La rubrique sera exprimée en prix de vente hors taxes (Taxe sur le chiffre d'affaires et droits de douane).</p> <p>La rubrique «Travaux» du lot 1 devra être divisée en chapitres qui correspondront au découpage en sections défini ci-dessous. Cette rubrique sera exprimée en coûts directs et en prix de vente hors taxes.</p> <p>Section 1 : Atelier de couture et entrepôt Sae-A (côté ouest)</p> <p>Section 2 : Accès partie ouest et route principale intérieure partie ouest (y compris passage des réseaux)</p> <p>Section 3 : Accès partie est, accès à la centrale électrique et terrassement (3 ha) pour la centrale</p>

	<p>Section 4 : Clôture partie ouest y compris l'éclairage et la guérite</p> <p>Section 5 : Système d'adduction et de distribution d'eau potable (vers les bâtiments et la centrale électrique)</p> <p>Section 6 : Route principale intérieure partie est (y compris passage des réseaux)</p> <p>Section 7 : Routes secondaires</p> <p>Section 8 : Pont sur la rivière de Caracol</p> <p>Section 9 : Clôture partie est y compris éclairage et la guérite</p> <p>Section 10 : Bureau, dortoir et cantines</p> <p>La rubrique «Mandat de conception» du lot 2 sera exprimée en prix de vente hors taxes (Taxe sur le chiffre d'affaires et droits de douane).</p> <p>La rubrique «Travaux» du lot 2 sera exprimée en coûts directs et en prix de vente hors taxes.</p>
IS 14.4	Les tarifs et les prix ne feront pas l'objet d'ajustements de prix conformément à la Clause 47 des CGC.
IS 15.1	<p>Bien que la Gourde soit la monnaie du pays du Maître de l'Ouvrage, le montant de l'offre devra être libellé en dollars des États-Unis d'Amérique.</p> <p>Le dollar des États-Unis d'Amérique sera la monnaie utilisée pour l'évaluation des offres.</p>
IS 15.2	Les taux de change seront établis sur la base du taux de référence de la Banque de la République d'Haïti.
IS 15.4	Les Soumissionnaires peuvent préciser leurs besoins en devises et justifier que les montants inclus dans les taux et les prix sont raisonnables et conformes à l'alinéa 15.1 des IS.
IS 16.1	L'Offre sera valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours.
IS 17.1	L'offre devra être accompagnée d'une Garantie de l'offre émise par une banque (garantie bancaire de l'offre) conforme à la garantie type incluse dans la Section X, Formulaire de garantie.
IS 17.2	Le montant de la Garantie de l'offre est : cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique et 00/100 (50 000.00 USD) pour le Lot1 et dix mille dollars des États-Unis d'Amérique et 00/100 (10 000.00 USD) pour le Lot 2.

IS 18.1	Non applicable.
IS 19.1	Le nombre de copies de l'Offre demandé est de : deux (2).
D. Remise des offres	
IS 20.1	Le Soumissionnaire peut soumettre son offre par voie électronique : Non.
IS 20.2 (a)	L'adresse du Maître de l'ouvrage aux fins de soumission de l'Offre est : Ministère de l'Économie et des Finances Attention : Monsieur Michaël DE LANDSHEER; Unité Technique d'Exécution 26, rue 3 – Pacot ; Port-au-Prince, HT6113 HAÏTI
IS 20.2 (b)	Nom et numéro d'identification du contrat : Conception et exécution des travaux de l'étape 1 du projet d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord — AOI-CT-MEF-124.
IS 20.2 (c)	L'avertissement devrait stipuler « NE PAS OUVRIR AVANT LE 17 JUIN 2011 à 11 :00 A. M. (HEURE LOCALE D'HAÏTI) »
IS 21.1	La date limite pour la remise des offres est fixée au 17 juin :00 A. M. (heure locale d'Haïti).
E. Ouverture des plis et évaluation	
IS 24.1	Les plis seront ouverts à l'adresse suivante : Unité Technique d'Exécution 26, rue 3 – Pacot ; Port-au-Prince, HAÏTI Date : 17 juin 2011 ; Heure : 11 :00 A. M. (heure locale d'Haïti).
F. Attribution du contrat	
IS 35.1	Le Formulaire type de Garantie de bonne exécution jugé acceptable par le Maître de l'ouvrage sera une garantie bancaire correspondant à 10% du montant du contrat et le formulaire de la « Section X Formulaires de garanties » pour les garanties bancaires est d'utilisation obligatoire.

IS 36.1	L'Avance sera limitée à 30 % du Montant du contrat.
IS 37.1	<p>L'Arbitre pourra être choisi par le Soumissionnaire parmi les institutions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- la Commission des Nations Unies pour le Droit commercial international (CNUDCI) ;- la Chambre de commerce internationale (CCI) ;- l'Institut d'Arbitrage de la Chambre de commerce de Stockholm ;- la Cour d'arbitrage international de Londres. <p>Les honoraires horaires de l'Arbitre seront ceux établis par ces institutions.</p> <p>La BID ne sera en aucun cas appelée dans le règlement de contentieux entre le Maître d'Ouvrage et le Contractant.</p>

Section VII.

Cahier des charges du mandat de conception

Spécifications et conditions de bonne exécution

Sous-section VII.I
Cahier des charges
du mandat de conception

PREAMBULE : PORTÉE DES TRAVAUX DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTION DU PRESENT APPEL D'OFFRE

L'objectif de cet appel d'offres est de concevoir les plans définitifs d'une première tranche d'infrastructures d'un parc industriel qui doit être aménagé dans la région nord d'Haïti (commune de Caracol), et d'exécuter les travaux correspondants.

Les infrastructures dont il est question comprennent :

- Des bâtiments industriels qui devront être prêts pour occupation immédiate, respectivement par l'entreprise textile coréenne Sae-A et l'entreprise de fabrication de meubles Origins Holdings;
- Une route principale et des voies d'accès intérieures au parc;
- Un pont sur la rivière qui traverse le terrain;
- Des systèmes de captage et de traitement des eaux brutes nécessaires au fonctionnement du parc (à usage domestique et industriel);
- Un bureau, un dortoir et deux cantines.
- Une clôture et l'éclairage y relatif

Une usine de traitement des eaux usées ainsi qu'une centrale électrique de 4 MW seront aménagés sur le site; mais l'étude et l'exécution de ces travaux ne font pas partie du présent appel d'offre. Le Contractant devra cependant tenir compte de la simultanéité de ces travaux sur le site du parc industriel.

Un plan général du site est fourni dans le dossier d'appel d'offres avec des indications sur la localisation des premières infrastructures qui devront être disponibles (Voir Section VIII, plan No 1).

La présente section VII est composée de deux sous-sections :

- VII.I : Cahier des charges de conception
- VII.II : Spécifications pour travaux et bonne exécution

Le travaux de conception et construction sont séparés en deux lots : lot 1, contenant les infrastructures listées ci-dessus, à l'exception du grand bâtiment de 20,000 m² destiné à l'entreprise Origins Holdings, objet du lot 2.

Le Contractant aura, en effet pour mission d'assurer la conception définitive des infrastructures, et d'assurer les travaux de construction après validation des plans et notes de calcul par le Maître d'ouvrage délégué. Les soumissionnaires fourniront un calendrier dans leur offre.

Le relevé topographique est fourni dans le présent document ; le rapport géotechnique sera mis à disposition du Contractant au plus tard une semaine après la signature du contrat.

Sous-section VII.I. Cahier des charges du mandat de conception

Première partie

NOTE IMPORTANTE

Les informations fournies ci-dessous présentent un résumé des besoins définis dans le cadre de la première année d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord, ainsi qu'une brève description des caractéristiques de la voirie et des besoins en eau. Elles sont complétées par la deuxième partie de la présente sous-section intitulée «SCOPE OF WORKS» qui présente une vision complète des aménagements du parc.

CONSISTANCE DU MANDAT DE CONCEPTION

Le mandat de conception confié au Contractant consistera en l'établissement d'un projet définitif couvrant l'ensemble des infrastructures indiquées précédemment, lesquelles sont mises en évidence sur le plan No 1 de la section VIII.

Le Contractant devra tenir compte des indications portées au plan général du site pour ce qui a trait aux espaces à construire après cette première phase de travaux, ainsi que l'indisponibilité des espaces déjà réservés à l'usine d'épuration des eaux usées et aux installations de production d'énergie électrique.

Le rapport préliminaire d'études de l'impact environnemental du projet et le rapport topographique sont joints au dossier d'appel d'offres et en font partie intégrante.

Le Contractant devra respecter les surfaces bâties minimales, hauteurs sous plafond et tous les impératifs de performance fixés. Cependant, aucune restriction ne lui est imposée en ce qui concerne les options technologiques ou les procédés d'exécution à utiliser pour la réalisation des infrastructures. Il en découle que les plans et croquis communiqués par le Maître d'Ouvrage Délégué, à l'exception du plan général du site, sont fournis uniquement à titre indicatif.

Dans cet ordre d'idées, le Contractant pourra proposer des équipements et matériels adaptés à ses choix techniques, en remplacement de ceux indiqués dans l'IS 5.5 (c).

Le Contractant devra établir tous les plans, croquis et notes de calcul permettant au Maître d'Ouvrage Délégué une bonne compréhension des propositions faites. Sur cette base, le Maître d'Ouvrage Délégué formulera ses remarques et recommandations vis-à-vis des plans, croquis et notes de calculs susmentionnés.

LOT No 1: ensemble des Infrastructures de base et bâtiments à usage de l'entreprise SAE-A

1. VOIRIE

Deux types de routes seront réalisés :

- Les routes dites de type A, pour l'accès extérieur et la route intérieure principale traversant d'est en ouest. Elles comprendront une chaussée à deux voies de 3,75 m de largeur chacune, deux trottoirs de 3 m de largeur chacun et de deux caniveaux de largeur 0,6 m chacun et de profondeur adéquate. Soit une largeur totale de 14,7 m.
- Les routes dites de type B, intérieures, secondaires. Elles comprendront une chaussée en béton bitumineux à deux voies de 3,75 m de largeur chacune, deux trottoirs en béton de ciment de 2 m de largeur chacun et de deux caniveaux de largeur 0,6 m chacun et de profondeur adéquate. Soit une largeur totale de 12,7 m. Les eaux pluviales devront être évacuées vers la rivière.

Comme indiqué dans le plan général du site, l'accès ouest seulement sera réalisé (type A) jusqu'à la route goudronnée No121. La route côté est n'est pas incluse dans le cadre du présent travail à l'exception d'un tronçon de près de 300 m.

A l'intérieur du parc, la route principale, qui s'étend d'ouest en est entre les deux accès, sera réalisée (type A).

Deux voies secondaires seront raccordées à la route principale : l'une en direction de la zone de dortoirs, l'autre en direction de la future zone de traitement des eaux usées. Elles seront de type B.

Les chaussées devront être calculées pour supporter des véhicules de 30 tonnes/ des essieux isolés de 13 tonnes/les charges induites par des conteneurs de 40 pieds.

Les longueurs estimées, que le contractant devra confirmer lors de son relevé sur le terrain, sont :

- type A : 2 750 m linéaires - type B : 1 400 m linéaires

Un pont de 50 m sera construit sur la rivière que traverse le parc industriel : il devra être entièrement conçu pour supporter des véhicules de 30 tonnes/ des essieux isolés de 13 tonnes/les charges induites par des conteneurs de 40 pieds.

Dans les deux mois suivant la signature du contrat, le Contractant fournira et fera valider tous les plans et notes de calcul nécessaires par le Maître d'ouvrage délégué.

2. BÂTIMENTS (entreprise SAE-A, dortoir et cantines)

Pour tous les bâtiments listés ci-dessous, le Contractant devra réaliser des plans d'exécution en tenant compte des spécifications fournies dans les plans de principe de la section VIII du présent appel d'offre (plans Nos 2 à 6).

Des dimensions minimales sont indiquées ci-dessous ainsi que les hauteurs requises (indication sur les plans de principes lesquels sont fournis à titre strictement indicatif). Le Contractant aura toute latitude pour soumettre ses propres propositions; cependant les bâtiments devront respecter les exigences minimales en ce qui concerne les dimensions au sol ainsi que les hauteurs sous plafond.

Les soumissionnaires noteront que tous les bâtiments seront conçus pour être exécutés entièrement en termes de gros-œuvre, et chacun livré avec :

- L'armoire électrique générale, incluant toutes les spécifications d'usage
- Le regard principal de connexion au réseau d'eau potable
- La fosse septique de chaque bâtiment

L'ensemble du terrassement nécessaire avant construction des bâtiments est incluse dans le travail à fournir par le contractant, ainsi qu'une surface supplémentaire de trois (3) hectares dans la zone nord-est du parc (voir plan NO 1A et 1B de la section VIII), correspondant à la zone de construction de la première tranche de centrale thermique (la centrale elle-même n'est pas incluse dans le présent appel d'offre). Le relevé topographique de l'ensemble de la zone du parc industriel est également fourni en section VIII.

Des fossés de drainage autour des zones bâties seront également à la charge du contractant.

En termes de second œuvre, les équipements nécessaires en tuyauteries d'eau domestique, d'eau usée connectées à chaque fosse, ainsi que les sanitaires correspondants (lavabos et toilettes à chasse) sont inclus dans les travaux faisant l'objet du présent appel d'offre.

a. ATELIERS DE COUTURE (sewing factory)

Voir plan de principe section VIII, plan No 2. Le Contractant sera tenu de respecter les longueurs, largeurs, hauteurs sous plafond et ouvertures du bâtiment (afin que le mobilier et les équipements puissent être installés, le Contractant pourra proposer des ouvertures au-delà des dimensions indiquées, mais en aucun cas en deçà).

Sa surface bâtie est de 11,776 m² (184 m X 64 m). Le Contractant pourra proposer une structure modulaire. Douze (12) lignes de couture devront pouvoir être installées, tel qu'indiqué, pour information sur le plan.

L'atelier est localisé comme indiqué au plan général du site (le premier atelier qui devra être construit dans le cadre du présent dossier d'appel d'offre est

différencié des autres dont la construction, sur le même modèle, sera prévue ultérieurement - cf. section VIII, plan No 1).

L'atelier sera équipé d'un système de climatisation qu'il n'est pas demandé au Contractant de concevoir ; il devra cependant tenir compte de l'intégration de ce système dans les murs du bâtiment, tel que présenté dans le plan NO 2.

Le Contractant prévoira les aménagements extérieurs (rampes d'accès) et des pièces intérieures, ainsi que les toilettes nécessaires telles qu'indiquées sur le plan NO 2. Il tiendra également compte des espaces de sécurité (local infirmerie, emplacement des extincteurs, issues de secours, etc. – se référer aux normes légales).

Dans les deux mois suivant la signature du contrat, le Contractant fournira et fera valider tous les plans et notes de calcul nécessaires par le Maître d'ouvrage délégué. Il devra tenir compte du risque sismique et considérer les surcharges dues au vent, en se référant aux «Règles de calcul intérimaires pour les bâtiments en Haïti : Surcharges dues à l'usage, au vent et considérations parasismiques» publiées par le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications le 15 février 2011.

b. ENTREPÔT

Voir plan de principe section VIII, plan No 3. Le Contractant sera tenu de respecter les longueurs, largeurs, hauteurs sous plafond et ouvertures du bâtiment (afin que le mobilier et les équipements puissent être installés, le Contractant pourra proposer des ouvertures au-delà des dimensions indiquées, mais en aucun cas en deçà).

L'entrepôt est localisé tel qu'indiqué sur le plan général du site. Ses dimensions minimales sont les suivantes : 150 m X 70 m; ce qui conduit à une surface de 10 500 m².

Il sera équipé de 4 cabines de toilettes et 4 cabines de douches.

Le Contractant prévoira les aménagements extérieurs (rampes d'accès) et des pièces intérieures telles que prévues sur le plan No 3, ainsi que des espaces de sécurité (local infirmerie, emplacement des extincteurs, issues de secours, etc. – se référer aux normes légales).

Dans les deux mois suivant la signature du contrat, le Contractant fournira et fera valider tous les plans et notes de calcul nécessaires par le Maître d'ouvrage délégué. Il devra tenir compte du risque sismique et considérer les surcharges dues au vent, en se référant aux «Règles de calcul intérimaires pour les bâtiments en Haïti : Surcharges dues à l'usage, au vent et considérations parasismiques».

c. BUREAUX

Le bureau occupera une superficie de 2 058 m².

Voir plan de principe section VIII, plan No 4.

Le Contractant prévoira les aménagements intérieurs (bureaux, salles de réunion, toilettes...) en se conformant aux besoins indiqués sur le plan No 4.

Contrairement aux ateliers, les bureaux seront intégralement équipés en terme de second œuvre (portes, serrureries, chemins de câbles et prises électriques, luminaires et toute plomberie).

Dans les deux mois suivant la signature du contrat, le Contractant fournira et fera valider tous les plans et notes de calcul nécessaires par le Maître d'ouvrage délégué. Il devra tenir compte du risque sismique et considérer les surcharges dues au vent, en se référant aux «Règles de calcul intérimaires pour les bâtiments en Haïti : Surcharges dues à l'usage, au vent et considérations parasismiques».

d. DORTOIR

Le dortoir sera construit sur une surface au sol de 520 m². Il sera prévu pour accueillir 50 chambres, chacune ayant une surface de 22 m² (voir détail des chambres, section VIII, plan No 5). Le Contractant proposera un plan du bâtiment sur la base des indications suivantes :

Le dortoir comportera un rez-de-chaussée et deux étages :

- Le rez-de-chaussée abritera 10 chambres et les espaces de vie nécessaires (cuisine, salons, salle-à-manger, laverie) ; une terrasse couverte sera accolée au bâtiment.
- Les premier et second étages auront chacun 20 chambres telles que dessinées dans le plan No 5, elles seront réparties de part et d'autre d'un couloir central de 2 m de large. De plus, chaque chambre sera équipée d'un balconnet de 3 m² environ.

Contrairement aux ateliers, le dortoir sera intégralement équipé en terme de second œuvre (portes, serrureries, chemins de câbles et prises électriques, luminaires et toute plomberie).

Le Contractant pourra proposer un aménagement sous forme d'espace vert à proximité de la terrasse.

Dans les deux mois suivant la signature du contrat, le Contractant fournira et fera valider tous les plans et notes de calcul nécessaires par le Maître d'ouvrage délégué. Il devra tenir compte du risque sismique et considérer les surcharges dues au vent, en se référant aux «Règles de calcul intérimaires pour les bâtiments en Haïti : Surcharges dues à l'usage, au vent et considérations parasismiques».

e. CANTINES

Voir plan de principe section VIII, plan No 6. Le Contractant sera tenu de respecter les longueurs, largeurs, hauteurs sous plafond et ouvertures du bâtiment (afin que le mobilier et les équipements puissent être installés, le Contractant pourra proposer des ouvertures au-delà des dimensions indiquées, mais en aucun cas en deçà).

Deux grandes cantines (dite de « type A » sur le plan général) seront construites. Elles auront une surface au sol de 1 600 m², correspondant aux dimensions suivantes : 80 m X 20 m. La première sera à proximité du bâtiment de couture sur le terrain alloué à l'entreprise SAE-A (partie ouest du parc), la seconde sera sur le terrain alloué à l'entreprise Origins Holdings (partie est du parc) : localisation indiquée sur le plan No 1 en section VIII.

Le Contractant prévoira les aménagements intérieurs tels que définis sur le plan NO6 : les cuisines, le comptoir, le magasin les toilettes et autres espaces du réfectoire.

Dans les deux mois suivant la signature du contrat, le Contractant fournira et fera valider tous les plans et notes de calcul nécessaires par le Maître d'ouvrage délégué. Il devra tenir compte du risque sismique et considérer les surcharges dues au vent, en se référant aux «Règles de calcul intérimaires pour les bâtiments en Haïti : Surcharges dues à l'usage, au vent et considérations parasismiques».

f. Armoires électriques

Chaque bâtiment sera équipé d'une armoire électrique sécurisée et aux normes avec un compteur électrique, un disjoncteur général et différentiel. Les puissances et consommations attendues sont présentées ci-dessous et les armoires électriques devront être conçues en conséquence :

Consommation/puissance prévisionnelles		Consom. kWh/jour	Puissance installée (kW)
Atelier de couture	1	5 232	550
Dépôt	1	3 000	200
Dortoir	1	1 770	150
Bureau	1	1 920	140
Cantine	1	264	40
TOTAL		9 186	880

Les dortoirs seront équipés des chemins de câbles et prises électriques nécessaires.

Pour tous les autres bâtiments il sera laissé le soin à l'industriel usager des locaux de placer les lignes de câbles, prises électriques, équipements lumineux et toutes

sujétions de second œuvre électrique qu'il jugera nécessaire au fonctionnement de ses équipements.

g. La Plomberie :

Tous les bâtiments seront reliés au réservoir d'eau domestique chacun via sa conduite individuelle de 2" (50 mm) équipée d'un compteur d'eau et d'une vanne d'isolement (lesquels seront accessibles par un regard à l'extérieur de chaque bâtiment). Le Contractant fournira également les équipements (toilettes et lavabos) et de la plomberie sanitaire nécessaires à l'alimentation en eau et à l'évacuation des eaux usées de chacun des bâtiments.

Les réseaux de collecte de chaque bâtiment évacueront les eaux usées vers une fosse septique attenante à chaque bâtiment et dimensionnée en fonction des besoins de chacun de ces bâtiments. Chaque fosse sera elle-même connectée à un collecteur général qui drainera les eaux usées jusqu'à l'emplacement de la future station de pompage des eaux usées (laquelle ne fait pas l'objet du présent contrat).

À l'exception des canalisations nécessaires aux sanitaires, les aménagements de points d'eau intérieurs aux autres bâtiments sera laissée au soin de l'industriel.

Dans les deux mois suivant la signature du contrat, le Contractant fournira et fera valider tous les plans et notes de calcul nécessaires par le Maître d'ouvrage délégué.

3. CLÔTURES

Les clôtures seront faites en parpaings avec des poteaux en béton armé tous les 4 m de section 0,2 m x 0,2 m, ainsi qu'une semelle filante et un chaînage adéquat (un chaînage en tête ainsi qu'un chaînage à mi-hauteur). Le mur aura une hauteur de 2,75 mètres et sera surplombé d'un fil de fer barbelé sur 3 rangées espacées d'environ 10 cm chacune. Le pourtour du terrain sera également assorti d'un fossé extérieur à la clôture qui facilitera le drainage des eaux vers le nord-ouest de la parcelle).

Une clôture délimitera la partie ouest et une seconde clôture la partie est ; la limite étant la rivière qui traverse le terrain du parc.

Les longueurs de clôture situées de chaque côté de la rivière seront en grillage de 2,75 mètre de hauteur également surplombée de fil de fer barbelé. Les longueurs estimées, que le contractant devra confirmer lors de son relevé sur le terrain, sont :

Partie Ouest :	- mûr : 3 500 m	-grillage : 1 800 m
Partie Est :	- mûr : 2 200 m	-grillage : 1 800 m

Un éclairage sera disposé tous les 20 m ; il s'agira de lampes conçues pour l'éclairage public extérieur. Compte tenu du périmètre important à couvrir, les soumissionnaires pourront proposer une option avec un éclairage photovoltaïque.

Deux guérites de surveillance seront construites : chacune à une des deux entrées est et ouest du parc.

Dans les deux mois suivant la signature du contrat, le Contractant fournira et fera valider tous les plans et notes de calcul nécessaires par le Maître d'ouvrage délégué. Il devra tenir compte du risque sismique et considérer les surcharges dues au vent, en se référant aux «Règles de calcul intérimaires pour les bâtiments en Haïti : Surcharges dues à l'usage, au vent et considérations parasismiques».

4. INFRASTRUCTURE RELATIVES AUX EAUX DOMESTIQUES

Le Contractant réalisera les installations suivantes :

– **Un équipement du forage existant principal (12”), qui inclura :**

- Une pompe submersible (puissance estimée entre 20 et 25 kW) en acier inoxydable AISI 304 avec roues en inox ou en bronze. Une seconde pompe de rechange sera livrée au Maître d'ouvrage délégué.
- une colonne d'exhaure 8” en acier inoxydable
- un câble immergé 4x6 mm² avec épissure
- un coffret de pompage (avec sondes de niveau, disjoncteur magnéto-thermique, bouton d'arrêt d'urgence, arrêt pressostatique et temporisation pour redémarrage, redémarrage manuel)
- Une tête de forage avec une platine, un pressostat, un manomètre, une ventouse, un compteur de vitesse, et une vanne d'arrêt.

Les dimension ci-dessus sont estimatives, le Maître d'ouvrage délégué fournira les informations nécessaires au dimensionnement final de la pompe (Hauteur manométrique totale et débit requis, au plus tard, une semaine après la signature du contrat).

Le Contractant fournira la documentation commerciale pour approbation.

– **Une canalisation en PEHD ou fonte enterrée de 8” de refoulement vers le château d'eau domestique**

– **Un château d'eau de 500 m³ surélevé à 10 m sous radier**

Il pourra être en béton armé ou métallique et inclura les fonctions suivantes :

- Robinet à flotteur sur le refoulement
- Trop plein avec évacuation vers la rivière
- Vidange avec connexion au trop plein en pied de réservoir
- Réserve à incendie de 30 m³
- Canalisation de distribution 8" avec vanne d'arrêt
- By-pass entre distribution et refoulement

Il sera également équipé d'un chlorateur au niveau du refoulement.

Le Contractant fournira les plans et documentation adéquats pour approbation.

Remarque : Un traitement en ligne (adsorption ou osmose inverse) sera intégré au niveau de la robinetterie de certains bâtiments ; il n'est pas demandé au Contractant d'en faire le dimensionnement ni la fourniture : une étude spécifique est en cours à ce sujet.

– **Distribution vers les bâtiments**

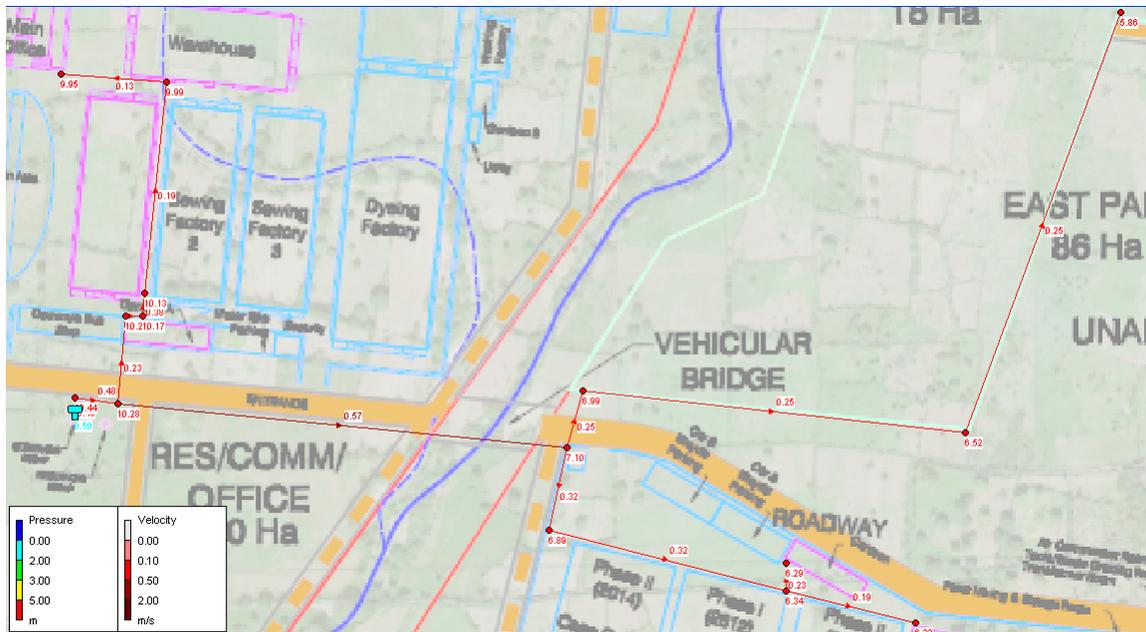
Les lignes de distribution vers les bâtiments industriels seront prévues. Elles seront dimensionnées pour permettre un débit minimum simultané de 1 litre/seconde à l'entrée de chaque bâtiment.

Une canalisation sera installée (longueur estimée de 1 000 m) jusqu'à la zone affectée à la centrale thermique (nord-est du parc) permettant un débit maximum de 2 litres/seconde.

Tous les besoins seront confirmés / précisés dans la semaine suivant la signature du contrat.

Le contractant fournira un design et un profil hydraulique durant la première phase du contrat réservée au design.

Ci-dessous un profil de principe.



- **Un équipement indépendant pour le dortoir, à partir du forage existant de 4”**
 - Une pompe submersible (diamètre 3” / puissance estimée 2 kW) en acier inoxydable AISI 304 avec roues en inox. Une seconde pompe de rechange sera livrée au Maître d’ouvrage délégué.
 - une colonne d’exhaure 2” en acier inoxydable
 - un câbles immergé 4x1,5 mm² avec épissure
 - un coffret de pompage (avec sondes de niveau, disjoncteur magnéto-thermique, bouton d’arrêt d’urgence, arrêt pressostatique et temporisation pour redémarrage, redémarrage manuel)
 - Une tête de forage avec une platine, un pressostat, un manomètre, une ventouse, un compteur de vitesse, et une vanne d’arrêt.
 - Une ligne de refoulement 2” vers le dortoir
 - Un réservoir de 5 m³ installé sur le toit du dortoir

Dans les deux mois suivant la signature du contrat, le Contractant fournira et fera valider tous les plans et notes de calcul nécessaires par le Maître d’ouvrage délégué.

5. INFRASTRUCTURE RELATIVES AUX EAUX INDUSTRIELLES

Les eaux à usage industriel seront puisées à partir de la rivière qui traverse le parc. Le système de captage, relevage, traitement et stockage sera composé des éléments suivants :

- **Une (1) galerie filtrante composée de deux lignes de filtration**

Elle devra être à même de fournir 4 000 m³/jour (potentiellement deux lignes indépendantes de 2 000 m³/jour chacune).

Il n'est pas demandé au Contractant d'en effectuer le dimensionnement (celui-ci est en cours de réalisation par un bureau d'étude spécialisé) : les plans de principe et les spécifications techniques seront fournis au Contractant au plus tard une semaine après la signature du contrat.

- **Un (1) ouvrage double sédimentation /floculation / décantation / filtration**

Attenant à la galerie filtrante, il sera composé de deux lignes indépendantes de 2 000 m³/jour.

Il n'est pas demandé au Contractant d'effectuer le dimensionnement : les plans de principe et les spécifications techniques en cours de définition seront fournis au Contractant au plus tard une semaine après la signature du contrat.

- **Deux (1) stations de reprise vers le château d'eau**

Chaque station à l'issue de chaque ligne consistera en une plateforme équipée incluant une pompe multicellulaire de surface de puissance de 30 à 40 kW. Une seconde pompe de rechange sera livrée.

Les dimensions ci-dessus sont estimatives, les spécifications techniques précises seront fournies au Contractant au plus tard une semaine après la signature du contrat.

- **Deux (2) canalisations en PEHD ou fonte enterrée de 12" de refoulement vers le château d'eau industriel. Pour chacune des deux lignes de production**
- **Un château d'eau de 750 m³ surélevé à 5 m sous radier**

Il pourra être en béton armé ou métallique et inclura les fonctions suivantes :

- Robinet à flotteur sur le refoulement
- Trop plein avec évacuation vers la rivière
- Vidange avec connexion au trop plein en pied de réservoir
- Réserve à incendie de 50 m³
- Canalisation de distribution 10" avec vanne d'arrêt
- By-pass entre distribution et refoulement

Le Contractant fournira les plan et notes de calcul adéquates pour approbation.

Un by-pass, en amont du traitement et équipé d'un clapet anti-retour, sera également installé entre le refoulement du forage et le réservoir industriel de 500 m³ afin de pouvoir, le cas échéant, compléter les besoins en eau industrielle à partir du forage.

LOT No 2 : bâtiments à usage de l'entreprise Origins Holdings

Le bâtiment à usage d'atelier d'assemblage de meubles s'étendra sur une surface de 20 000 m². Comme précédemment, les plans sont fournis à titre indicatif dans la section VIII, sous les numérotations 7.a à 7.g.

Le Contractant pourra proposer des structures modulaires, tout en se conformant aux exigences minimales relatives aux dimensions, hauteurs sous plafond et ouvertures (afin que le mobilier et les équipements puissent être installés, le Contractant pourra proposer des ouvertures au-delà des dimensions indiquées, mais en aucun cas en deçà).

Des spécifications techniques particulières à la mise en œuvre de ce bâtiment sont fournies à titre de complément dans la section VII.II.

Le Contractant devra installer un système d'extraction de poussière selon les indications de l'image figurant au dossier d'appel d'offres.

Le bâtiment sera équipé d'une armoire électrique sécurisée et aux normes avec un compteur électrique, un disjoncteur général et différentiel ; l'énergie requise est d'environ 5 000 kwh /jour (pour une puissance installée voisine de 600 kW).

PRODUITS ATTENDUS

Au plus tard, dans les deux mois suivant la signature du contrat tous les plans, notes de calcul et documents annexes auront été fournis au Maître d'ouvrage délégué.

Calendrier de travail :

Le Contractant fournira, à l'issue de la première semaine du contrat un calendrier qui indiquera :

- Le phasage de la période de design : les plans (en versions originales, exploitables et modifiables AutoCAD ou équivalent), notes de calculs et toute documentation utile seront progressivement fournies pour validation au Maître d'ouvrage délégué.
- Le phasage des travaux : en cohérence avec le phasage d'édition des plans, le Contractant fournira un calendrier d'exécution des travaux. Il est attendu que l'approvisionnement en matériaux débute durant la phase de design.

Notes de calcul :

Le Contractant fournira les notes de calculs justifiant :

Construction Measures					
4	Ground	L06J002地14	floor tiles	bathroom	Thickness 8 indoor floor bricks, color and sizes up to Party A
5	Floor	L06J002楼15	floor tiles	Office, corridor stairway	Thickness 8 indoor floor bricks, color and sizes up to Party A
6	Steps	L03J004	P7 the 1 st joint	outdoor	
7	Floor	L06J002楼17	Water-resist floor tiles	bathroom	Thickness 8 indoor floor bricks, color and sizes up to Party A
8	External wall	L06J002 外墙 11	Coating wall	External wall	Coating color see elevation drawing, use thickness 35 XPS boards for insulation layers
9	Internal wall	L06J002内墙3	cement mortar coating	Office corridor	White emulsion paint
10	Corner	L06J002裙13	tiles	bathroom	
11	Skirt	L06J002踢6	tiles	Other rooms	Height 150
12	Ceiling	L06J002棚7	Plaster board	Office corridor	
13	Ramp	L06J002坡1	cement mortar	Outdoor ramps	The 3rd clause change to thickness 150 C25 reinforced concrete
14	Paint	L06J002漆2	clear coating	Wood doors	Color up to Party A

Door and Window List							
No	Types	Pic No	Type No	Cavity width	Cavity length	quantity	remark
M-1	Sliding door	02J611-3		4000	4200	7	Order spot goods
M-2	Flat-open door	L03J602	PLM70-35	2100	3000	4	Order spot goods
M-3	Flat-open door	03J602	PLM70-50	900	2100	7	Order spot goods
M-4	Flat-open door	03J602	PLM70-58	1000	2100	22	Order spot goods
M-5	Flat-open door	L03J602		1560	2100	3	Order spot goods
M-6	Fireproof door	03J609	1M01-3033	3000	3300	1	Order spot goods
M-7	Dedusting door			2100	2500	2	Order spot goods
C-1	plastic windows	steel 03J602		4000	2400	53	Order spot goods
C-2	plastic windows	steel 03J602	1M01-3033	4000	1200	64	Order spot goods
C-3	plastic windows	steel 03J602		1800	2100	120	

Performance Requirements

APPLICABLE RULES AND REGULATIONS

With respect to the actual implementation of the project, applicable rules and regulations prescribed by the following agencies and/or embodied in the following shall be observed.

- ❖ Ministry of Public Works, Transport, and Communications (MTPTC)
- ❖ Ministry of Environment (MDE)
- ❖ National Directorate of Potable Water and Sanitation (DINEPA)
- ❖ Ministry of Agriculture, Natural Resources, and Rural Development (MARNDR)

The Winning Bidder/Contractor shall enter into a contract with the Government of Haiti that shall be in nature of a **DESIGN & BUILD (CONSTRUCTION) contract**, and thereupon proceeds with the required Scope of Works under the terms and conditions set herein, including the necessary permits (i.e. Building Permit, Occupancy Permit, Power and Water Connections) & clearances.

The Winning Bidder/Contractor shall undertake the required objectives stated and shall execute full services in line with sound and good technical aspects and shall be fully responsible for all services rendered.

Upon **DESIGN, BUILD (CONSTRUCTION) and COMPLETION** and final acceptance by the Government of Haiti, the Contractor shall turn over the completed project to the Government ready for occupancy.

MINIMUM REQUIREMENTS FOR THE CONSTRUCTION SAFETY AND HEALTH PROGRAM

- A. Construction Safety

Every construction site and approaches thereto shall be provided with proper protection to prevent danger to all workers engaged in the construction work and pedestrian near the construction site.
- B. General Provisions

Premises of establishment shall be provided with necessary danger signs and safety instructions in standard colors and sizes properly positioned within the compound to increase safety especially at night. Handicapped employees should be restricted to designated workplaces and provided with the facilities for safe and convenient movement within the establishments.

Good Housekeeping shall be maintained throughout the period of any work, both at the work area and in around any temporary buildings. The working area as well as machines and equipment shall be kept clean at all times, access ways kept clear, surplus scraps materials shall be removed daily and orderly arrangement of process, operations, storage and filling materials.

C. Safety Measures to be Performed before any Construction is commenced and during the construction.

1. Organization of qualified personnel for Safety and Health Committee

2. Restricted Areas

The whole location within the boundary fences of the construction area and contractor's compound is constituted as a "restricted areas".

The contractor employees shall not enter any portion of the restricted area/location other than those designated/assigned work area.

3. Alcohol/Prohibited Drugs

It is forbidden to drink alcohol or take prohibited drugs in the restricted area. The Owner shall reserve the right to expel from the location any person who is found or suspended to be under the influence of alcohol/prohibited drugs.

4. Accident Reporting

Contractor shall report within 24 hours or the delay indicated in the insurance contract (if shorter), to the Owner all accident occurring within the duration of the works that results in injury to person or damage to property. In case of serious accident and whenever necessary, the contractor shall extend full cooperation in the conduct of investigation and inquiries for early resolution of the incident.

Contractor should also submit a follow on written preliminary incident report, outlining a probable cause of the incident and corrective actions taken, within 1 week of the incident, as well as a final report meeting the requirements Haitian legislation and any other reports required by Haitian legislation in relation to work accidents

5. Using Personal Protective Equipment

Personal protective equipment is a requirement like hardhat, safety shoes, eye goggles, etc.

Hard hats are required in all work areas, the only exemption for wearing hard hats are inside offices, when riding inside vehicles, inside shops, etc.

Eye protection must be worn when working around sandblasting area, when using striking tools such as chipping and when working with chemicals or anytime when eye hazards are present.

Work gloves and rubber gloves are required as applicable.

Footwear (safety shoes fully closed shoes with steel toe-caps) must be sound construction.

Athletic shoes, sandals, slippers are not allowed in the jobsite.

Contractor employees are also required to wear long pants and a minimum of short-sleeved shirt. Short pants and sando are not allowed.

6. Safety Driving

Drive with care while inside the job site. There will always be other traffic and pedestrians in work areas. Speed limits for all vehicles should be 20 km/hour. Passengers are not allowed to ride on cranes, or other heavy equipment. All requirements for warning devices when vehicles/equipment reverse will be implemented by the contractor

7. Materials Handling and Storage

All materials shall be properly stored. Walkways shall be left free at all the times to allow easy access of all materials, personnel and equipment.

Adequate fire fighting equipment must be provided. Such equipment must be readily accessible and not obstructed by the materials.

Only authorized/trained heavy equipment operators are allowed to operate.

Compressed gas cylinders shall be stored upright and secured to prevent tipping over.

When opening wooden packing cases, ensure that all nails are either pulled or bent over.

Always wear work gloves when handling materials.

8. Scaffolding Ladders

Scaffolding must be well constructed, stable and properly maintained.

Handrails and toe boards must be included on all scaffolds.

All ladders must have adequate stability and safety feet to help prevent the ladders from slipping while being used.

Guard rails will be required above 3 meters.

Wooden ladders must not have any cracks, splinter or broken rungs. Metal ladders must be free from bends and cracking.

9. Excavation

Shoring must be used or the excavation must be sloped to prevent collapsing when the excavation is two (2) meters or more in depth. Ladders or stairs must be provided when excavation are more than 1.5 meters deep.

Keep excavated soil away from the edges of excavation. (At least 1 meter away)

Excavation should be properly drained.

Work areas where someone could see the workers.

To protect workers, barricades at least 1.0m high using approved materials on all excavations will be provided.

Provide warning lights and signs when necessary. All excavations must be barricaded.

Do not remove any shoring or struts unless instructed to do so.

10. Welding

Proper protective clothing must be used when welding. Ensure that area is free from flammable materials. If possible, install welding screens or welding blankets to the welding "flash". Oxygen and acetylene cylinder used must be secured to a welding cart or other suitable structures. If welding above ground level, contain hot slag with suitable sheeting or blankets and ensure that fire extinguishers are within the area. Ensure that welding machines are grounded when in use.

11. Compressed Gas Cylinders

Compressed gas cylinders must be handled with care. A minimum of two (2) persons are required to hand carry cylinders weighting 37,5 kgs (80 pounds) or more.

Cylinder caps must be in place when cylinders are not in use especially when cylinders are transported.

Regulators should be inspected daily including accurate gauges, no dents or cracks in gauge, regulator valve handles are intact, no grease or oil on threads, etc.

Cylinder should never be placed in use while lying on its side. When removing a cylinder, use a cart or trolley. Never roll cylinder on the ground.

12. Fire Prevention

Fire on construction projects are the cause of serious loss, both of material and in many cases, production time.

Highly flammable substances – gas cylinders, gasoline and other fuels, paints and thinners, etc shall all be stored in proper buildings well away from the rest and clearly marked.

Contractor shall provide suitable portable fire fighting equipment. Dry chemical (powder) extinguisher is recommended.

All open fires are prohibited on the working site.

13. Inundation

Inundation is identified as one of the potential contingencies. The contractor will develop appropriate response measures on the working site..

D. Health and Hygiene

Contractor is to be aware of Owner requirements for the provisions of jobsite Medical/First Aid Facilities.

1. Where up to hundred (100) men are working. First Aid Box must be provided. A designated qualified First Aider will administer treatment.
2. Treatment and accident register will be provided by contractor at jobsite Medical Rooms/Site Office with first aid box.
3. The contractor shall supply adequate quantities of drinking water brought from a reliable source.

4. Appropriate sanitation and hand washing facilities for the work force on the working site will be provided: at least one toilet / 20 persons.

The contractor should develop and submit to the supervision a Health and Safety plan prior to construction

Check-list for industrial park in Haiti

The current list presents considerations to think about when building a new free zone in Haiti. These are either included in the Haitian Labour code or good practices which would considerably reduce harming the health of workers while increasing the safety.

N. B. The list is not presented in priority order

1. Storage room for chemicals and hazardous substances outside the factory
2. Washing facilities in the event of exposure to hazardous chemicals
3. Electrical wires, switches and plugs properly installed and grounded
4. Adequate ventilation system
5. Dust vacuum system
6. Workplace adequately and sufficiently lit
7. Insolation of the roof top or installation of a cooling system
8. First aid boxes pre determined location (reachable in 1-2 minutes and 1/100 workers)
9. Nurses/doctor cabinet
10. Toilets (1/15 females and 1/25 males)
11. Non removable soap dispenser in toilets
12. Safe drinking water system
13. Shadowed eating area or canteen
14. Rest room/breastfeeding room
15. Fire detection system
16. Alarm system
17. Fire fighting equipment spaced not more than 100ft apart from each other
18. At the minimum 2 emergency exits which are not loading/unloading docks
19. Stairways of at least 45 inches wide
20. Installation of hoses reels
21. A fire point (contains a 45 gallon drum full of water and 4 buckets hanging on a stand)

22. Outside emergency gathering point (distance away should be at least twice the height of the building, area should be open, away from power lines, hazards, and trees, it must not block access to building and hydrants of fire fighters and other emergency staff, take into consideration the wind that is blowing smoke and debris)

23. Changing facilities.

PARC INDUSTRIEL DE LA RÉGION NORD
EXIGENCES MINIMALES AUX ENTREPRISES EN MATIÈRE DE
ENVIRONNEMENT, QUESTION SOCIALES, SANTÉ, SÉCURITÉ
(ESHS)

PHASE DE CONSTRUCTION

Durant la phase de construction, l'Entreprise devra développer et mettre en œuvre un Plan de Gestion de l'Environnement, des aspects sociaux, des questions sanitaires et de sécurité, des questions de travail et de respect des droits humains. Ce Plan devra satisfaire aux règles haïtiennes en ces matières et être en adéquation avec les normes internationales applicables et les meilleures pratiques telles qu'exposées dans les Directives Environnementales, Sociales, de Santé et de Sécurité de la Société Financière Internationale (IFC).

Ce Plan de Gestion comportera au moins les plans de gestion suivants:

1. **Plan de Gestion du flux migratoire**, comprenant la gestion des limites de la propriété de la SONAPI, une politique et des procédures relatives à l'emploi local, des plans et des procédures de communication, la gestion des camps d'ouvriers, la gestion du transport des travailleurs:
 - a. *Clôture et gestion des limites de la propriété de la SONAPI* : Une clôture devra rendre le site inaccessible aux personnes non autorisées. Elle devra être convenablement signalisée et constamment surveillée.
 - b. *Emploi local / plan d'engagement de personnel* : politique de recrutement de la force de travail et politique d'acquisition de biens et services :
 - Les processus d'engagement et d'acquisition devront être accessibles au grand public à travers des Bureaux d'Emploi largement disséminés dans la région et des Agents communautaires, de façon à éviter de façon stricte l'acquisition ou l'emploi « à la barrière », sous quelque forme que ce soit.
 - Des pamphlets et des brochures devront être rédigées et distribuées dans les communautés et villages avoisinants aussi bien que dans les communautés desquelles une migration est attendue (Cap-Haïtien, etc.).
 - L'engagement de la main d'œuvre se fera exclusivement à travers les Bureaux d'Emploi ouverts au niveau des Mairies et devront permettre une répartition équitable de l'emploi entre les communautés entourant le parc. L'Entreprise devra fournir aux Maires la liste des offres d'emplois et des qualifications requises, ainsi que le formulaire officiel de demande d'emploi à être rempli par les postulants. Les Administrations municipales respectives

auront la responsabilité de fournir les noms et les formulaires dûment remplis par les travailleurs potentiels.

c. Stratégie de communication :

- L'Entreprise devra mettre en œuvre une campagne agressive de communication (par radio, pamphlets et autres moyens appropriés à la culture locale) en vue de fournir des informations sur le Projet et sur le processus de recrutement, dans toutes les zones d'où une migration est anticipée.
- L'Entreprise installera des bureaux d'information sur le Projet dans les communautés avoisinantes. Une alternative sera que l'Entreprise ait des bureaux d'information mobiles.
- L'Entreprise aura au moins un chargé des relations communautaires, responsable d'assurer la liaison directe avec les communautés et d'établir les mécanismes de réception et de gestion des doléances des travailleurs.

d. Politique et Procédures pour les camps d'ouvriers :

- Les ouvriers ne résidant pas dans les communautés avoisinantes devront être logés sur le site même, et recevoir sur place tous les repas, ainsi que les services appropriés.
- Pour rentrer chez eux, ces ouvriers devront être récupérés et déposés à un arrêt de transport public.
- Les ouvriers devront adhérer à un code de conduite strict, dans lequel, au minimum :
 - i. Les boissons alcoolisées, tous types de drogues, les armes à feu et autres types d'armes sont interdites sur le site ;
 - ii. Il est interdit aux ouvriers ne résidant pas dans les communautés avoisinantes de laisser le site des travaux durant un tour de travaux (6 jours) ;
 - iii. Il est interdit aux ouvriers d'interagir avec les communautés avoisinantes.
- Les ouvriers devront accepter le contrôle, sur une base aléatoire, de leurs taux d'alcoolémie.

e. Politique et Procédures en matière de Transport et de Logistique :

- L'Entreprise devra s'assurer que les ouvriers sont transportés directement du site du Projet à des points préétablis, par des véhicules de transport contrôlés par le Projet.
- Le Plan de Transport devra assurer que l'itinéraire, du départ à l'arrivée, évite les occasions d'interaction entre les travailleurs et des communautés ou villages autres que les leurs.
- Au moment d'établir le plan logistique et de sélectionner les routes d'accès, l'Entreprise prendra en compte le potentiel d'induction d'une migration vers le site, aussi bien que la sécurité des communautés affectées.
- Dans la sélection des routes d'accès, l'Entreprise devra planifier soigneusement l'itinéraire, la logistique et les procédures pour le transport de machineries lourdes ou de charges, identifier toutes les zones à risque potentiel, en relation tant avec le transport lui-même qu'avec la sécurité de la communauté, et éviter autant que possible ces zones ou mettre en œuvre des procédures adéquates de réduction des risques.

2. Programme de formation continue des ouvriers, en vue de promouvoir l'avancement interne et de créer des possibilités ultérieures, en-dehors du Projet.

3. Mécanisme de réception et de traitement des plaintes :

Conformément aux bonnes pratiques internationales définies dans les Normes de Performance de l'IFC, l'Entreprise développera un mécanisme de réception et de traitement des griefs en adéquation avec l'échelle des risques potentiels et des impacts négatifs du Projet. Ce mécanisme inclura un système ou un mode de prise en compte cèle des inquiétudes des ouvriers ou de la communauté, à travers un processus transparent, aisément intelligible et culturellement approprié, accessible à tous les segments des communautés affectées, gratuitement et sans rémunération.

- Le mécanisme ne devra empêcher aucun recours administratif ou judiciaire.
- Dans le cadre de son processus d'engagement communautaire, l'Entreprise devra informer les communautés affectées de ce mécanisme.

- Des informations relatives au mécanisme, écrites dans une langue appropriée, devront être disponibles dans tous les bureaux du Projet et l'Agent (ou les Agents) de liaison communautaire de l'Entreprise devront être bien imbus du mécanisme de réception et de traitement des plaintes, de façon à pouvoir répondre rapidement à n'importe quelle question.
 - L'information écrite disponible devra inclure les procédures d'accès au recours administratif ou judiciaire, au cas où aucun consensus n'est atteint au bout d'un délai raisonnable.
4. **Plan de Sécurité :** Un plan de sécurité sera soigneusement étudié et mis en œuvre, de façon à s'assurer que l'Entreprise et le Projet adhèrent aux Principes Volontaires relatifs à la Sécurité et aux Droits Humains (VPSHR) - <http://www.voluntaryprinciples.org/>. Un plan de sécurité coordonné avec les autorités gouvernementales doit être mis en place pour éviter et décourager dès le départ toute intention de s'installer de façon anarchique autour de l'aire du Projet.
5. **Plan de Contrôle, de Suivi et de Gestion de la Pollution:** Ce plan concernera l'eau, les eaux usées, les déchets solides et dangereux, le niveau sonore, l'air, les sols (contamination, érosion, sédimentation). Il devra s'aligner sur les Directives Environnementales, Sociales, de Santé et de Sécurité de la Société Financière Internationale (IFC) et les règles générales EHS pour la construction et le démantèlement:
([http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/AttachmentsByTitle/gui_EHSGuidelines2007_GeneralEHS_4/\\$FILE/4+Construction+and+Decommissioning.pdf](http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/AttachmentsByTitle/gui_EHSGuidelines2007_GeneralEHS_4/$FILE/4+Construction+and+Decommissioning.pdf))
- a. Eau et eaux usées:
- L'Entreprise fournira de l'eau potable et effectuera l'épuration des eaux usées, conformément aux règles haïtiennes et en accord avec les règles générales EHS de l'IFC pour la construction et le démantèlement susmentionnées et, lorsque applicables, avec les règles générales EHS de l'IFC:
[http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/AttachmentsByTitle/gui_EHSGuidelines2007_GeneralEHS/\\$FILE/Final+-+General+EHS+Guidelines.pdf](http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/AttachmentsByTitle/gui_EHSGuidelines2007_GeneralEHS/$FILE/Final+-+General+EHS+Guidelines.pdf)
 - En aucune façon des effluents non traités ne doivent être rejetés dans le sol ou dans la rivière.
- b. Bruit: L'Entreprise devra contrôler le niveau sonore, afin de s'assurer qu'il n'excède pas les niveaux ci-après (on One hour LeqA dBA), ni ne

provoquent une augmentation du bruit de fond excédant 3 dB chez le plus proche récepteur hors site:

- De jour: (de 7:00 AM à 7:00 PM) – 55 dBA pour les récepteurs résidentiels et institutionnels; ou 70 dBA pour les récepteurs industriels;
 - De nuit: (de 7:00 PM à 7:00 AM) – 45 dBA pour les récepteurs résidentiels et institutionnels; ou 70 dBA pour les récepteurs industriels.
- c. Air: L'Entreprise s'assurera que les émissions d'air (poussières et autres particules, aussi bien qu'émissions de tout appareil à combustion) sont conformes aux normes haïtiennes et aux règles générales EHS susmentionnées de l'IFC.
- Des techniques d'élimination de poussière, telles l'application d'eau ou de produits chimiques non toxiques, devront être implémentées, en vue de minimiser la poussière résultant des mouvements des véhicules.
 - Des équipements de protection personnelle, tels que masques anti-poussière, devront être utilisés lorsque les niveaux de poussière sont excessifs.
- d. Déchets solides et déchets dangereux : Ces déchets devront être gérés selon les règles générales EHS de l'IFC pour la construction et le démantèlement susmentionnées et, lorsque applicables, avec les règles générales ESH de l'IFC susmentionnées. L'Entreprise devra, au minimum :
- Développer un Plan de Gestion des déchets solides et des déchets dangereux, incluant des provisions pour la minimisation, le tri, la réutilisation et le recyclage des déchets ;
 - Fournir des poubelles appropriées permettant la séparation des déchets ;
 - Former des ouvriers à la manipulation adéquate des déchets et des déchets dangereux ;
 - Établir des procédures adéquates pour la collecte, la manipulation, le stockage, le transport et la disposition finale des déchets et des

déchets dangereux, conformément aux bonnes pratiques internationales.

- Établir des procédures adéquates pour comptabilisation de la collecte, de la manipulation, du stockage, du transport et de la disposition finale des déchets et des déchets dangereux, conformément aux bonnes pratiques internationales.
- Des sites d'enfouissement adéquats n'existant pas dans l'aire d'influence du Projet, aménager et entretenir un site de stockage temporaire des déchets et des déchets dangereux, conformément aux bonnes pratiques internationales. Pendant, ou à l'issue du chantier, le contractant prendra les dispositions nécessaires avec les autorités locales pour transférer lesdits déchets sur un site de stockage, d'enfouissement ou de traitement adéquat et approuvé par les autorités compétentes.
- Mettre en place des contenants de secours adéquats pour le stockage du carburant et le stockage temporaire d'autres fluides hydrocarbonés (lubrifiants et fluides hydrauliques) ;
- Installer des surfaces imperméables au niveau des aires d'approvisionnement en carburant et des autres aires de transfert de fluides ;
- Faire en sorte que tous les contenants de fluides hydrocarbonés ou de produits chimiques soient sécurisés dans un contenant secondaire d'une capacité au moins égale à 110 % celle des contenants primaires ;
- Disposer d'un Plan de Contingence et d'un Plan de Réponse en cas d'Urgence ;
- Entraîner les ouvriers à la manipulation et au transfert corrects des produits pétroliers et chimiques, ainsi qu'à la réponse aux épanchements accidentels ;
- Disposer sur le site des contenants portables pour les produits épanchés accidentellement et de l'équipement de nettoyage approprié ;
- Éviter les matériaux de construction contenant des substances dangereuses (par exemple : diphényles polychlorés, parquet ou

isolation contenant de l'amiante, ...), ainsi que l'utilisation de telles substances sur ces matériaux.

- e. Suivi Environnement – Santé – Sécurité (EHS) : Avant de commencer des mouvements de terrain ou une activité quelconque de construction, l'Entreprise devra élaborer un Plan de suivi de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité, et établir la ligne de base d'indicateurs clés (au minimum : qualité et quantité d'eau, bruit, qualité de l'air).
- L'Entreprise devra établir la ligne de base des maladies transmissibles, avant de commencer toute activité de construction (en particulier, les données disponibles sur les maladies sexuellement transmissibles (MST), y compris le SIDA, devront être obtenues des services publics de santé de la région).
 - Le contractant devra s'assurer que le projet de construction et ses acteurs n'auront pas une influence négative sur l'écosystème environnant. Dans le cas présent, du fait de la mangrove en aval, il est impératif que l'entreprise contractante promeuve un programme de formation en son sein pour bien faire comprendre à tous l'importance de sa préservation.
 - Le contractant respectera la norme ISO 14001, qui a trait aux systèmes et programmes de gestion environnementaux et qui figure dans la législation et la réglementation haïtiennes (Décret de 2005 sur la gestion de l'environnement).
- f. Logistique de Transport, Santé Communautaire et Sécurité : L'Entreprise devra identifier les points de départ probables des matériaux de construction, la logistique de transport nécessaire, les itinéraires et les horaires et, compte tenu de ces informations, élaborer et suivre des procédures appropriées pour la sauvegarde de la santé et de la sécurité des communautés concernées.
- L'Entreprise devra identifier les risques potentiels pour les communautés, provenant de l'activité de construction (y compris de la mobilisation et de la démobilisation), que leur source soit physique, chimique ou autre, tels que ceux liés à la pénétration illicite accidentelle ou intentionnelle sur le site, le contact avec des

matériaux dangereux ou des sols contaminés pendant le transport ou le stockage, par exemple.

- Le contractant devra identifier les risques potentiels pour les communautés affectées par le projet, liés à des accidents de natures physique, chimique et autres, associés à la période de construction comme à celle du démantèlement du chantier. On citera à titre d'exemple les franchissements non autorisés, par inadvertance ou intentionnels, le contact avec des produits dangereux, des sols contaminés en cours de transport et de rangement des matériels, le déplacement de véhicules de chantier et de machines hors du parc. L'Entreprise devra assurer que l'accès au site est strictement réservé au personnel autorisé (ni demande, ni vendeurs) : clôture du site, affiches et communication locale (dépliants, pamphlets, etc.).
- L'Entreprise devra s'assurer que l'accès aux produits chimiques et matières dangereuses est strictement contrôlé et interdit au personnel non autorisé et aux membres de la communauté ne faisant pas partie du personnel.
- L'Entreprise devra garantir que les travaux n'aient pas d'impacts négatifs sur la santé de la communauté. Ainsi, elle devra, au minimum :
 - ✓ Organiser des séances de conscientisation et d'éducation à la santé pour les ouvriers et pour les communautés avoisinantes, incluant la diffusion de stratégies pour éviter d'attraper des MST. Ces séances comporteront des volets spécifiquement dédiés au SIDA et au VIH. Un tel programme gagnera en se basant sur les recommandations et méthodologies du programme national de prévention contre le SIDA
 - ✓ Apprendre aux ouvriers comment se prémunir des maladies et identifier les risques et symptômes alarmants;
 - ✓ Entreprendre des programmes de vaccination pour les ouvriers et dans les communautés avoisinantes, en vue d'améliorer la résistance aux maladies ;
 - ✓ Offrir des services de santé sur le site du Projet, ou en association avec des cliniques locales publiques ou privées.

6. découverte d'objets à valeur culturelle

- Avant le début du chantier de construction, le contractant aura mis en place une procédure liée aux découvertes fortuites, conforme aux critères de performance de l' IFC, en cas de découverte d'objets à valeur culturelle.

7. Dédommagement des tiers

- la responsabilité de l'entreprise contractante sera engagée pour tout dommage associé à la conduite des travaux et elle devra pourvoir à une compensation juste sur la base des contrats d'assurance qu'elle aura contractée. A défaut d'être inclus dans le contrat d'assurance tout dommage sera négocié à l'amiable. Tout préjudice devra être constaté par un Juge de Paix.
- En conformité avec la loi haïtienne, toute dégradation de bien public, volontaire ou involontaire, survenant dans le cadre des travaux sera de la responsabilité du Contractant qui devra en assumer la réfection à ses propres frais et dans des délais raisonnables.

L'Étude d'impact Environnemental et Social est disponible sur demande auprès de l'UTE. Elle sera fournie au Contractant dans sa version finale et accompagnée du plan d'atténuation en préparation, conformément aux politiques de la BID.

Section VIII.
Plans

Section VIII. Plans

À l'exception du plan général du site, tous les plans mentionnés dans la liste ci-dessous visent à communiquer aux Soumissionnaires les dimensions des infrastructures et sont fournis à titre indicatif. Ils seront remplacés par les plans présentés par le Soumissionnaire retenu à l'appui de son offre.

- No 1 Plan général d'aménagement du site
 - 1A. Aménagement des espaces / Site management plan
 - 1B. Implantation année 1 / built out year 1.
 - 1C. Zoom : plan du site SAE-A / SAE-A site plan
 - 1D. Zoom : plan du site OH / OH site plan

- No 2 Atelier de couture SAE-A / SAE-A sewing factory

- No 3 Entrepôt SAE-A / SAE-A Warehouse

- No 4 Bureau SAE-A / SAE-A Office)

- No 5 Chambre type - Dortoir / Room - Dormitory

- No 6 Cantine SAE-A et OH / SAE-A & OH Canteen

- No7 Atelier de OH / OH Workshop
 - 7A. Dimensions de l'atelier OH / OH workshop elevation scheme
 - 7B. Fondations / Basic layout
 - 7C. Détails des colonnes / detailed column layout
 - 7D. Bases des colonnes et ancrages / layout for column bases and anchors
 - 7E. Structure métallique / metallic shell
 - 7F. Charpente / roof support layout
 - 7G. Détails du bâtiment / layout of building envelope

- No 8 Profils de principe des routes / road profiles

- No9 Topographie / topography

Section IX.

Devis quantitatif, devis estimatifs et bordereau des prix

Devis quantitatif

Devis quantitatifs

Les Soumissionnaires sont tenus de fournir une estimation du temps consacré à chaque tâche du mandat de conception, un avant-métré pour les travaux en relation avec leurs choix techniques et la description complète des différents prix unitaires qui s'appliqueront.

Le mandat de conception et l'exécution des travaux donneront lieu à deux rubriques chiffrées distinctes.

Pour le lot 2, les mentions relatives aux chapitres seront supprimées.

Études et plans d'exécution de (*préciser le type d'infrastructures*)

<p>(<i>Utiliser ce formulaire pour chaque type d'infrastructure</i>) Financement non remboursable BID ____/GR-HA</p> <p>Appel d'Offres n° AOI-CT-MEF-124 — Sélection d'un Contractant pour la conception et l'exécution des travaux de l'étape 1 du projet d'aménagement d'un parc industriel dans la Région Nord</p> <p style="text-align: center;">Lot </p> <p>Offre présentée par _____ Chapitre ____ : (Travaux de construction de (<i>insérer la nature de la /des infrastructures</i>))</p>			
N°	Désignation	Unité	Quantité
Rémunération du personnel			
1.1			
1.2			
1. _			
Matériel et fourniture			
2.1			
2.2			
2. _			

_01			
_02			

Travaux de construction de *(préciser la ou les infrastructures)*

(Utiliser ce formulaire pour chaque type d'infrastructure)

Financement non remboursable BID ____/GR-HA

Appel d'Offres n° AOI-CT-MEF-124 — Sélection d'un Contractant
pour la conception et l'exécution des travaux de l'étape 1
du projet d'aménagement d'un parc industriel dans la Région Nord

Lot

Offre présentée par _____

Chapitre __ : (Travaux de construction de *(insérer la nature de la /des infrastructures)*)

N°	Désignation	Unité	Quantité
Poste 000 _____			
001			
002			
0__			
Poste 100 _____			
101			
102			
1__			
Poste _____			
_01			
_02			

Formulaires de devis estimatifs

Formulaires de devis estimatif

Le prix de l'offre sera présenté dans un formulaire récapitulant les prix des différentes obligations à remplir par le Contractant. Ce formulaire indiquera les montants hors-tax et les montants TTC de chacune des obligations mentionnées précédemment.

Le mandat de conception et l'exécution des travaux donneront lieu à deux rubriques chiffrées distinctes.

La rubrique «Mandat de conception» comportera autant de chapitres que de types d'infrastructures; et les temps d'intervention des membres du personnel clé devront se refléter dans les différentes composantes de la rubrique. La rubrique sera exprimée en prix de vente hors taxes (Taxe sur le chiffre d'affaires et droits de douane).

La rubrique «Travaux» devra être divisée en chapitres qui correspondront au découpage en sections indiqué aux Données Particulières de l'Appel d'Offres. Cette rubrique sera exprimée en coûts directs et en prix de vente hors taxes.

Formulaires de devis estimatif
Lot 1
Récapitulatif : Présentation des coûts totaux

RUBRIQUE 1: MANDAT DE CONCEPTION	
Sous-rubriques	Coût Total US \$
A. - Coût du mandat de conception avant impôt	
Chapitre 1 – Études et plans d'exécution de l'atelier de couture et de l'entrepôt de Sae-A	
Chapitre 2 – Études et plans d'exécution de la voirie complète	
Chapitre 3 – Études et plans d'exécution du système d'adduction et de distribution de l'eau potable	
Chapitre 4 – Études et plans d'exécution de la clôture	
Chapitre 5 – Études et plans d'exécution du pont sur la rivière de Caracol	
Chapitre 6 – Études et plans d'exécution du bureau, des dortoirs et des cantines	
B. - Montant de la TCA	
C. - Coût TTC du mandat de conception	
RUBRIQUE 2 : EXÉCUTION DES TRAVAUX	
Sous-rubriques	Coût Total US \$
D. - Coûts Directs	
Chapitre 1 – Atelier de couture et entrepôt de Sae-A	
Chapitre 2 – Accès partie ouest et route principale intérieure partie ouest (y compris passage des réseaux)	
Chapitre 3 – Accès partie est, accès à la centrale électrique et terrassement (3 ha) pour la centrale	
Chapitre 4 – Clôture partie ouest y compris l'éclairage	
Chapitre 5 – Systèmes d'adduction et de distribution d'eau potable (vers les bâtiments et la centrale électrique)	
Chapitre 6 – Route principale intérieure partie est (y compris passage des réseaux)	
Chapitre 7 – Routes secondaires	

Chapitre 8 – Pont sur la rivière de Caracol		
Chapitre 9 – Clôture partie est y compris éclairage		
Chapitre 10 – Bureau, dortoirs et cantines		
E. - Coûts indirects appliqués sur les travaux		
1. _____	_____ % D	
2. _____	_____ % D	
3. Assurances, Frais Financiers		
F. - Bénéfices sur les travaux	___% (D+E)	
G. - Coût total des travaux avant Impôts (D+E+F)		
H. - Droits de douane, impôts à la vente ou d'autres types		
1. _____		
2. _____		
I. - Coût total TTC des travaux (G+H)		
MONTANT HORS TAXES DE L'OFFRE (A+G)		
MONTANT DE L'OFFRE TOUTES TAXES COMPRISES (C+I)		

[Note: Le Soumissionnaire utilisera ce format en précisant les catégories nécessaires pour donner une explication complète de la structure de coût de sa Proposition Financière.]

Nom _____

En qualité de _____

Signature _____

Formulaires de devis estimatif
Lot 2
Récapitulatif : Présentation des coûts totaux

RUBRIQUE 1: MANDAT DE CONCEPTION		
Sous-rubriques		Coût Total US \$
A. - Coût du mandat de conception avant impôt		
Études et plans d'exécution des bâtiments de Origins Holdings		
B. - Montant de la TCA		
C. - Coût TTC du mandat de conception		
RUBRIQUE 2 : EXÉCUTION DES TRAVAUX		
Sous-rubriques		Coût Total US \$
D. - Coûts Directs		
Travaux des bâtiments de Origins Holdings		
E. - Coûts indirects appliqués sur les travaux		
1. _____	___ % D	
2. _____	___ % D	
3. Assurances, Frais Financiers		
F. - Bénéfices sur les travaux	___% (D+E)	
G. - Coût total des travaux avant Impôts (D+E+F)		
H. - Droits de douane, impôts à la vente ou d'autres types		
1. _____		
2. _____		
I. - Coût total TTC des travaux (G+H)		
MONTANT HORS TAXES DE L'OFFRE (A+G)		
MONTANT DE L'OFFRE TOUTES TAXES COMPRISES (C+I)		

[Note: Le Soumissionnaire utilisera ce format en précisant les catégories nécessaires pour donner une explication complète de la structure de coût de sa Proposition Financière.]

Nom _____

En qualité de _____

Signature _____

Estimation coût mandat de conception pour chaque chapitre (voir fichier MS Excel «Estimation coût mandat conception»)

Coûts rubrique Exécution des travaux pour chaque chapitre (voir fichiers MS Excel «Cadre détail estimatif infrastructure X (CD) et Cadre détail estimatif infrastructure X (PVHT)»)

Formulaire de bordereau des prix

Formulaires de bordereaux des prix

Mandat de conception

Le mandat de conception étant rémunéré sur une base forfaitaire, les informations présentées sur les Formulaires ci-dessous seront uniquement utilisées pour déterminer les montants des paiements au Contractant au titre de services supplémentaires éventuellement demandés par le Maître d'Ouvrage Délégué.

Pour le lot 2, les Soumissionnaires ignoreront les mentions relatives aux chapitres.

Rémunération du personnel

Nom	Poste	Taux personnel/mois
Personnel étranger		
		[Siège]
		[Terrain]
Personnel local		
		[Siège]
		[Terrain]

Logistique

N°	Description	Unité	Prix unitaire
	Per diem	Jour	
	Vols internationaux ³	Voyage	
	Frais voyage divers	Voyage	
	Frais de communication entre <i>[nom]</i>		

N°	Description	Unité	Prix unitaire
	<i>du lieu] et [nom du lieu]</i>		
	Rédaction, reproduction de rapports		
	Équipement, instruments, matériel, fournitures, etc.		
	Envoi d'effets personnels	Voyage	
	Essais laboratoire		
	Frais de transport local		
	Location bureaux, aide administrative.		

Coûts directs pour les travaux (utiliser un formulaire pour chaque chapitre)

Les Soumissionnaires établiront leurs prix unitaires sur la base de leurs choix techniques, conformément au cadre ci-dessous, et devront préciser toutes les composantes de ces prix unitaires, en tenant compte de toutes les sujétions d'exécution.

Un sous-détail des prix devra également être joint à leur proposition.

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire en chiffres
001			
	Prix unitaire en lettres :		
0__			
	Prix unitaire en lettres :		
101			
	Prix unitaire en lettres :		
1__			
	Prix unitaire en lettres :		

	Prix unitaire en lettres :		

Section X.
Formulaires de garanties

Section X. Formulaires de garanties

Des modèles acceptables de garantie de bonne exécution et de garantie bancaire de restitution d'avance figurent à la présente Section X. Les soumissionnaires ne doivent pas les remplir dans cette phase du processus d'acquisition. Seul le Soumissionnaire retenu sera invité à fournir la garantie de bonne exécution et la garantie bancaire de restitution d'avances.

Garantie de l'offre (garantie bancaire)

[Si nécessaire, **la banque/le Soumissionnaire** remplit ce modèle de garantie de l'offre conformément aux indications entre crochets]

[insérer le nom de la banque, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : Ministère de l'Économie et des Finances
5, avenue Charles-SUMNER
Port-au-Prince, HAÏTI

Date : [insérer la date]

GARANTIE DE L'OFFRE N° : [insérer le numéro]

Nous avons été informés que [nom du Soumissionnaire, s'il s'agit d'un GECA, indiquer la raison sociale de chacun des membres] (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») vous a soumis son offre en date du [insérer date du dépôt de l'offre] (ci-après dénommée « l'Offre ») en vue de la signature du Contrat de conception et d'exécution des travaux de l'étape 1 du projet d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord – (lot 1 / lot 2 / lots 1 et 2) au titre de l'appel d'offres n° AOI-CT-MEF-124 (« l'Appel d'offres »).

Qui plus est, nous comprenons qu'en vertu de vos conditions, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de l'offre.

À la demande du Soumissionnaire, nous [insérer nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande écrite, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer la somme en lettres libellée dans la monnaie du pays de l'Acheteur] [insérer la somme en chiffres]. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

- (a) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre ; ou
- (b) s'il n'accepte pas la correction d'erreurs conformément aux Instructions aux soumissionnaires (ci-après dénommées « les IS ») du Dossier d'appel d'offres ; ou
- (c) si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par le Ministère de l'Économie et des Finances pendant la période de validité telle qu'indiquée, il : (i) ne signe pas ou refuse de signer le formulaire de contrat, s'il est tenu de le faire, ou (ii) ne fournit pas ou refuse de fournir la garantie de bonne exécution du Contrat ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux soumissionnaires.

La présente garantie expire : (a) si le marché est octroyé au Soumissionnaire, lorsque nous recevons une copie du Contrat signé par le Soumissionnaire et la garantie de bonne exécution émise en votre nom, par le Soumissionnaire ; ou (b) si le Marché n'est pas octroyé au Soumissionnaire, à la première des dates

suivantes : (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification au Soumissionnaire lui indiquant que son offre n'a pas été retenue, ou (ii) vingt-huit (28) jours après l'expiration de l'Offre.

En conséquence, toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue par nous, au bureau, à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) relatives aux garanties sur demande, Publication CCI n° : 458.

[Signature(s) du (des) représentant(s) habilité(s)]

Garantie de bonne exécution de la Banque (Inconditionnelle)

[La banque/le Soumissionnaire retenu fournissant la Garantie remplira le présent formulaire conformément aux instructions indiquées entre crochets, si le Ministère de l'Économie et des Finances exige ce type de garantie.]

[insérer le nom de la banque, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : Ministère de l'Économie et des Finances
5, avenue Charles-SUMNER
Port-au-Prince, HAÏTI

Date : *[insérer la date]*

GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION N° : *[insérer le numéro de la Garantie de bonne exécution]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom du Contractant]* (ci-après dénommé « le Contractant ») a conclu avec vous le Contrat n° AOI-CT-MEF-124 daté avec vous pour la conception et l'exécution des travaux de l'étape 1 du projet d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord – **lot 1 /lot 2 / lots 1 et 2** comprenant les études et la construction des infrastructures telles que la clôture définitive, la voirie, un système d'adduction et de distribution d'eau potable, divers réseaux, des bâtiments à usage industriel, administratif et résidentiel / lot 2 qui comprend les études et la construction des infrastructures destinées à l'entreprise *Origins Holdings*, (ci-après dénommée « le Contrat »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Contrat.

À la demande du Contractant, nous *[insérer le nom de la Banque]* nous engageons par les présentes, irrévocablement, à vous payer toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer la somme en lettres et en chiffres]*¹ dans les types et proportions de monnaies dans lesquelles le Contrat peut être payé, à première demande écrite attestant que le Contractant ne se conforme pas aux conditions du Contrat, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard vingt-huit jours à compter de la date d'émission de l'Attestation de transfert, calculés sur la base d'une copie de ladite Attestation qui nous sera remise, ou le *[insérer le jour, le mois et l'année]*, des deux dates celle qui advient la première. Par conséquent, toute demande de

¹ *Le Garant (la banque) doit insérer le montant spécifié dans les CPC dans la monnaie mentionnée dans le Contrat.*

paiement en vertu de cette garantie doit être reçue par nous à ce bureau à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, Publication CCI n° : 458, excepté l'alinéa 20(a)(ii) qui est exclu par les présentes.

[signature(s) du (des) représentant(s) habilité(s) de la banque]

Garantie bancaire d'Avance

La **banque/le Soumissionnaire retenu** fournissant la Garantie remplira le présent formulaire conformément aux instructions indiquées entre crochets, si une avance doit être versée dans le cadre du Contrat.

[insérer le nom de la banque, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : Ministère de l'Économie et des Finances
5, avenue Charles-SUMNER
Port-au-Prince, HAÏTI

Date : *[insérer la date]*

GARANTIE DE L'AVANCE N° : *[insérer le numéro de la Garantie d'avance]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom du Contractant]* (ci-après dénommé « le Contractant ») a conclu avec vous le Contrat n° AOI-CT-MEF-124 en date du *[insérer la date]* pour la conception et l'exécution des travaux de l'étape 1 du projet d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord – **(lot 1 / lot 2 / lots 1 et 2)** comprenant les études et la construction des infrastructures telles que la clôture définitive, la voirie, un système d'adduction et de distribution d'eau potable, divers réseaux, des bâtiments à usage industriel, administratif et résidentiel / lot 2 qui comprend les études et la construction des infrastructures destinées à l'entreprise Origins Holdings, (ci-après dénommé « le Contrat »).

En outre, nous comprenons que, conformément aux dispositions du Contrat, une Avance doit être versée contre une garantie d'Avance pour le ou les montants stipulé(s) ci-dessous.

À la demande du Contractant, nous *[insérer le nom de la banque]* nous engageons par la présente, irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer la somme en lettres]* (*[insérer la somme en chiffres]*²). Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration par écrit attestant que le Contractant ne se conforme pas aux conditions du Contrat parce qu'il a utilisé l'avance à des fins autres que les coûts de mobilisation requis par les Travaux.

Une des conditions des prétentions à paiement en vertu de cette Garantie est que l'Avance mentionnée ci-dessus ait été déposée au compte du Contractant numéro *[insérer le numéro de compte]* auprès de *[insérer le nom de la banque]*.

² Le Garant doit insérer un montant correspondant au montant de l'avance et libellé dans la monnaie de l'avance mentionnée dans le Contrat.

Le montant maximum de la Garantie sera progressivement réduit par déductions des montants correspondant au remboursement de l'Avance par le Contractant, comme attesté par les relevés bancaires intérimaires ou par les certificats de paiement qui nous seront présentés. Cette Garantie s'éteindra, à la première des deux dates suivantes : soit, au plus tard, dès réception par nous d'une copie du Certificat de paiement intérimaire indiquant que quatre-vingts (80) pour cent du Montant du Contrat a fait l'objet de certificats de paiements, ou le *[insérer le jour, mois année]*.³ Par conséquent, toute demande de paiement en vertu de la présente Garantie doit être reçue par nous à nos bureaux au plus tard à cette date.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, Publication CCI n° 458.

[signature(s) du (des) représentant(s) habilité(s) de la banque]

³ *Insérer la date correspondant à la Date d'achèvement prévue. Le MEF remarquera que, dans l'hypothèse d'un report de la Date d'achèvement prévue du Contrat, il devra demander une prorogation de la Garantie au Garant. La demande devra être présentée par écrit avant la date d'expiration figurant dans la Garantie.*



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

**APPEL D'OFFRES PUBLIC INTERNATIONAL
N° AOI-CT-MEF-124**

**SÉLECTION D'UN CONTRACTANT POUR
LA CONCEPTION ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX
DE L'ÉTAPE 1 DU PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU PARC INDUSTRIEL DE LA RÉGION NORD**

**SUPPLÉMENT N° 1
AU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES**

**PROGRAMME DE REMISE EN ÉTAT DE
L'INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE DE BASE**

Mai 2011

**SUPPLÉMENT N° 1 AU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES
POUR LA CONCEPTION ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX
DE L'ÉTAPE 1 DU PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU PARC INDUSTRIEL DE LA RÉGION NORD**

RÉF. : AOI-CT-MEF-124

PRÉAMBULE

Le présent supplément au Document d'Appel d'Offres pour la conception et l'exécution des travaux de l'étape 1 du projet d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord a pour but d'introduire des modifications aux sections II. «Données de l'Appel d'Offres», VII «Cahier des charges du mandat de conception – Spécifications et conditions de bonne exécution», VIII «Plans», IX «Devis quantitatif, devis estimatifs et bordereau des prix» et X «Formulaires de garanties» dudit document.

CONTENU DU SUPPLÉMENT

SECTION II. DONNÉES DE L'APPEL D'OFFRES

Le complément de la sous-clause 8.1 des IS se lit désormais comme suit :

IS 8.1	En plus de la visite du site, le représentant désigné du Soumissionnaire est invité par le Maître d'Ouvrage Délégué à assister à une réunion préalable qui aura lieu le 31 mai 2011, à 10 :00 A. M., au Plaza Hotel, sis 10, rue Capois, Champ-de-Mars, à Port-au-Prince . La réunion aura pour objectif de fournir des éclaircissements et de répondre à des questions sur tout doute qui pourrait surgir à ce stade.
---------------	---

Le complément de la sous-clause 20.2 (c) des IS se lit désormais comme suit :

IS 20.2 (c)	L'avertissement devrait stipuler « NE PAS OUVRIR AVANT LE 20 JUIN 2011 à 11 :00 A. M. (HEURE LOCALE D'HAÏTI) »
--------------------	---

Le complément de la sous-clause 21.1 des IS se lit désormais comme suit :

IS 21.1	La date limite pour la remise des offres est fixée au 20 juin à 10 :00 A. M. (heure locale d'Haïti).
----------------	---

Le complément de la sous-clause 24.1 des IS se lit désormais comme suit :

IS 24.1	Les plis seront ouverts à l'adresse suivante : Unité Technique d'Exécution 26, rue 3 – Pacot ; Port-au-Prince, HAÏTI Date : 20 juin 2011 ; Heure : 11 :00 A. M. (heure locale d'Haïti).
----------------	---

Dans toutes les parties modifiées ci-après, le nom de la seconde entreprise initialement citée dans le document d'appel d'offres est remplacé par «deuxième locataire du parc» Cela n'entraîne aucune modification dans les prestations (conception ou construction) à fournir.

SECTION VI. CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT

Le troisième paragraphe de la sous-clause 2.2 des IS se lit désormais comme suit :

CGC 2.2	Section 3a : nettoyage et terrassement (3 ha) pour la centrale électrique Deux (2) mois Section 3a : accès partie est et route secondaire d'accès à la centrale électrique Huit (8) mois <i>[Les autres délais d'achèvement de cette sous-clause sont inchangés]</i>
----------------	--

SECTION VII. CAHIER DES CHARGES DU MANDAT DE CONCEPTION – SPÉCIFICATIONS ET CONDITIONS DE BONNE EXÉCUTION

Le deuxième paragraphe du préambule de la sous-section VII.I se lit désormais comme suit :

Les infrastructures dont il est question comprennent :

- Des bâtiments industriels qui devront être prêts pour occupation immédiate, respectivement par l'entreprise textile coréenne Sae-A et un deuxième locataire du parc;
- Une route principale et des voies d'accès intérieures au parc;
- Un pont sur la rivière qui traverse le terrain;
- Des systèmes de captage et de traitement des eaux brutes nécessaires au

- fonctionnement du parc (à usage domestique et industriel);
- Un bureau, un dortoir et deux cantines.
 - Une clôture et l'éclairage y relatif

Le sixième paragraphe du préambule susmentionné se lit désormais comme suit :

Les travaux de conception et construction sont séparés en deux lots : lot 1, contenant les infrastructures listées ci-dessus, à l'exception du grand bâtiment de 20,000 m² destiné au deuxième locataire du parc, objet du lot 2.

Le deuxième alinéa de la rubrique **e. «Cantines»** de la définition du lot 1, à la sous-section VII.I, se lit désormais comme suit :

Deux grandes cantines (dite de « type A » sur le plan général) seront construites. Elles auront une surface au sol de 1 600 m², correspondant aux dimensions suivantes : 80 m X 20 m. La première sera à proximité du bâtiment de couture sur le terrain alloué à l'entreprise SAE-A (partie ouest du parc), la seconde sera sur le terrain alloué au deuxième locataire du parc (partie est du parc) : localisation indiquée sur le plan No 1 en section VIII.

Le titre relatif à la définition du lot 2, à la sous-section VII.I, se lit désormais comme suit :

LOT No 2 : bâtiments à usage du deuxième locataire du parc

Le titre relatif aux spécifications des bâtiments du lot 2, à la sous-section VII.II, se lit désormais comme suit :

LOT 2 : Building Specifications (Second tenant 20 000 m² Workshop)

Le premier alinéa sous ce titre se lit désormais comme suit :

Le bâtiment destiné au deuxième locataire du parc s'étendra sur une surface de 20 000 m². Comme précédemment, les plans sont fournis à titre indicatif dans la section VIII, sous les numérotations 7.a à 7.g.

SECTION VIII. PLANS

Les désignations respectives des plans numérotés indiqués ci-dessous se lisent désormais comme suit :

1D. Zoom : plan du site du deuxième locataire du parc / Second tenant's site plan
No 6 Cantine SAE-A et deuxième locataire du parc / SAE-A & Second tenant's Canteen

No7 Atelier du deuxième locataire du parc / Second tenant's Workshop

7A. Dimensions de l'atelier du deuxième locataire du parc / Second tenant's workshop elevation scheme

SECTION IX. DEVIS QUANTITATIF, DEVIS ESTIMATIFS ET BORDE- REAU DES PRIX

Dans le formulaire du récapitulatif du devis estimatif du lot 2, la désignation du contenu du mandat de conception, sous la sous-rubrique **A «Coût du mandat de conception avant impôt»**, se lit désormais comme suit :

Études et plans d'exécution des bâtiments du deuxième locataire du parc.

Dans le formulaire du récapitulatif du devis estimatif du lot 2, la désignation de la nature des travaux, sous la sous-rubrique **D «Coûts Directs»**, se lit désormais comme suit :

Travaux des bâtiments du deuxième locataire du parc.

SECTION X. FORMULAIRES DE GARANTIES

Le quatrième paragraphe du formulaire de garantie bancaire de bonne exécution se lit désormais comme suit :

Nous avons été informés que *[insérer le nom du Contractant]* (ci-après dénommé « le Contractant ») a conclu avec vous le Contrat n° AOI-CT-MEF-124 daté avec vous pour la conception et l'exécution des travaux de l'étape 1 du projet d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord – *lot 1 /lot 2 / lots 1 et 2 comprenant les études et la construction des infrastructures telles que la clôture définitive, la voirie, un système d'adduction et de distribution d'eau potable, divers réseaux, des bâtiments à usage industriel, administratif et résidentiel / lot 2 qui comprend les études et la construction des infrastructures destinées à un deuxième locataire du parc, (ci-après dénommée « le Contrat »).*

Le quatrième paragraphe du formulaire de garantie bancaire d'avance se lit désormais comme suit :

Nous avons été informés que *[insérer le nom du Contractant]* (ci-après dénommé « le Contractant ») a conclu avec vous le Contrat n° AOI-CT-MEF-124 en date du *[insérer la date]* pour la conception et l'exécution des travaux de l'étape 1 du projet d'aménagement du Parc Industriel de la Région Nord – *(lot 1 / lot 2 / lots 1 et 2) comprenant les études et la construction des infrastructures*

telles que la clôture définitive, la voirie, un système d'adduction et de distribution d'eau potable, divers réseaux, des bâtiments à usage industriel, administratif et résidentiel / lot 2 qui comprend les études et la construction des infrastructures destinées à un deuxième locataire du parc, (ci-après dénommé « le Contrat »).

NOTE

Pour tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent supplément, les termes du Document d'Appel d'Offres restent inchangés.